

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DU BUDGET



Document n° 2

**EXPOSÉ GÉNÉRAL DU PROJET
DE LOI DE FINANCES
DE L'EXERCICE 2015**

Kinshasa, Septembre 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2014 ET PERSPECTIVES EN 2015.....	3
1.1. Environnement économique international en 2014.....	3
1.2. Perspectives économiques mondiales en 2015.....	6
II. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE EN 2014.....	8
2.1. Secteur Réel.....	8
2.2. Secteur extérieur	11
2.3. Secteur monétaire	12
2.4. Secteur des finances publiques	13
2.4.1. Réalisation des recettes à fin juin 2014.....	13
2.4.2. Réalisations probables des recettes à fin décembre 2014.....	14
2.4.3. Exécution des dépenses à fin juin 2014.....	15
2.4.4. Exécution probable des dépenses à fin décembre 2014.....	16
III. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2015	17
3.1. Contexte socio-politique	17
3.2. Cadrage macroéconomique	19
3.3. Configuration de la loi de finances de l'exercice 2015.....	19
3.3.1. Analyse des recettes	19
3.3.2. Analyse des dépenses	23
3.4. Mise en œuvre du programme d'actions du Gouvernement.....	29
3.5. Politiques publiques particulières en 2015.....	34
3.6. Nouvelles mesures à inscrire dans la loi de finances	35
3.6.1. En matière des recettes	35
3.6.2. Mesures d'encadrement des dépenses.....	35
CONCLUSION.....	36

LISTE DES ACRONYMES

ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AFD	: Agence Française de Développement
ANSER	: Agence Nationale de Services Energétiques
ARPTC	: Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications
AZES	: Agence des Zones Economiques Spéciales
BCECO	: Bureau Central de Coordination
BEAU	: Bureau d'Etude et d'Aménagement Urbain
BPO	: Budget pour ordre
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et à l'Information
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
C2D	: Contrat Désengagement-Désendettement
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CIPOR	: Cimenterie de la Province Orientale
CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
CSC	: Cahier Spécial de Charge
DAO	: Demande d'Appel d'Offre
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale de Migrations
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DPSB	: Direction de la Préparation et du Suivi du Budget
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ESURS	: Enseignement Supérieur Universitaire et Recherche Scientifique
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FFN	: Fonds Forestier National
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
FPC	: Fonds de Promotion Culturel
FPEN	: Fonds pour la Promotion de l'Education Nationale
FPI	: Fonds de Promotion Industriel
IBP	: Impôt sur les bénéfices et profits
IPR	: Impôt Professionnel sur les Rémunérations

LOB	: Lettre d'Orientation Budgétaire
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPEC	: Office des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PBAG	: Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement
PIE	: Plan Intérimaire pour l'Education
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PPTTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PROMINES	: Projet Mines
PT-NTIC	: Poste, Télécommunications, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
RVA	: Régies de Voies Aériennes
SCTP	: Société Congolaise des Transports et Ports
SNCC	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
SOB	: Séminaire d'Orientation Budgétaire

INTRODUCTION

La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances en son article 79, aligne l'exposé général parmi les documents qui accompagnent le projet de loi de finances au Parlement.

L'exposé général est un document qui fait la synthèse du budget, fixe les objectifs de la politique économique et financière du Gouvernement en précisant les priorités, décrit l'environnement économique international et national dans lequel il a été préparé, les perspectives futures traduites sous la forme d'un cadre budgétaire à moyen terme et le niveau d'exécution du budget en cours.

Ainsi, le présent document sera structuré de la manière suivante :

- l'environnement économique international en 2014 et les perspectives en 2015 ;
- la situation économique et financière nationale en 2014 ;
- la présentation du projet de loi de finances 2015 ;
- la conclusion.

Il convient d'indiquer, en matière des finances publiques, que le processus budgétaire de l'exercice 2015 a été aussi marqué par la poursuite de la mise en œuvre des innovations de la Loi relative aux finances publiques, notamment le renouvellement de la Lettre d'orientation budgétaire, document formulant les mesures d'encadrement de la politique budgétaire et devant servir de base à l'élaboration des budgets du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, conformément aux dispositions des articles 13 et 76 de ladite loi.

De même, en prélude au débat d'orientation budgétaire devant se tenir au Parlement sur le cadre budgétaire à moyen terme avant le vote du budget du pouvoir central, le Gouvernement a tenu des discussions budgétaires avec les différents acteurs impliqués dans le processus, à savoir les ministères sectoriels, la société civile, syndicats du secteur public et structures non étatiques compris, les membres des Commissions économiques et financières des deux chambres du Parlement ainsi que les partenaires au développement.

De manière particulière en 2015, une place de choix a été accordée aux ministères pro-pauvres traditionnels, aux ministères à lois de programmation et à grandes réformes ainsi qu'aux nouveaux secteurs devant jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la croissance.

Ces discussions combien transparentes et participatives ont permis d'enrichir les politiques publiques contenues dans la PBAG 2015 – 2017.

Ces deux actions ont permis d'actualiser l'état des lieux sur l'évolution de la transparence des finances publiques et de la participation en RDC transmis à l'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (CABRI) et au Partenariat Budgétaire International (IBP) qui viennent d'atteindre la phase de clôture de leur projet conjoint sur la transparence et la participation. Cet état des lieux renseigne des avancées significatives sur l'implication de la société civile dans le processus budgétaire et sur la publication des documents budgétaires clés et ce, depuis l'évaluation effectuée à Kinshasa par ces deux plateformes en août 2013 et l'atelier de mi-parcours sur la transparence et la participation tenu à Pretoria en février 2014. Ces avancées devraient significativement contribuer à l'amélioration de l'indice du budget ouvert du pays.

Par ailleurs, dans la perspective de la consolidation budgétaire prévue par la Constitution et la Loi relative aux finances publiques, un premier exercice de consolidation a été réalisé suivant les étapes ci-après :

- la consultation des membres des commissions économiques et financières des deux Chambres du Parlement ainsi que des ministres provinciaux en charge du budget afin de requérir leurs avis et considérations mais aussi, pour leur appropriation ;
- l'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI pour assurer un meilleur accompagnement technique du processus ;
- la formation des acteurs au niveau du pouvoir central sur le contenu et la méthodologie d'élaboration d'une loi de consolidation ainsi que sur la présentation des maquettes d'intégration et de consolidation budgétaire ;
- l'organisation des missions de collecte des données en provinces et d'assistance technique des acteurs provinciaux impliqués et, par ricochet, la communication de cette exigence.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2014 ET PERSPECTIVES EN 2015

1.1. Environnement économique international en 2014

Selon les estimations du Fonds Monétaire International du mois de juillet 2014, l'économie mondiale de l'année 2014 va s'achever avec un taux de croissance qui atteindrait **3,4%** contre **3,2 %** en 2013. Pour les pays avancés, le FMI table sur une croissance de **1,8%** en 2014 contre **1,3%** en 2013, soit une augmentation de **0,5%** point de pourcentage. L'accélération du rythme de la croissance des pays à revenu élevé donnera une forte impulsion aux pays en développement.

La demande mondiale des pays à revenu élevé devra accroître de **6.300 milliards de USD** pour les trois prochaines années contre **2.400 milliards de USD** effectués pour les trois dernières années, soit une injection supplémentaire de **3.900 milliards de USD**. Cette accélération est expliquée par la réduction du durcissement de la politique budgétaire au niveau des pays développés, demandant ainsi la poursuite d'une politique monétaire très accommodante.

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni seront en tête avec une croissance économique qui atteindra respectivement **1,7%** et **3,2%** à fin 2014 contre **1,9%** pour le premier et **1,7%** pour le second en 2013.

Les pays émergents et les pays en développement d'Asie connaîtront une croissance qui devrait augmenter de **6,4%** en 2014 à **6,6%** en 2013, soit environ **0,2%** de régression. Cette croissance sera portée par l'affermissement de la demande extérieure des pays avancés, mais le durcissement de conditions financières pèsera sur la croissance de la demande intérieure.

En Chine, la croissance avoisinerait **7,4%** en 2014, malgré les décisions des autorités visant à freiner le crédit et à faire avancer les réformes tout en assurant une transition graduelle, en vue de sauvegarder une trajectoire de croissance plus équilibrée et durable. Cette région ne s'est toujours pas remise complètement des séquelles de la crise financière d'autant plus que des risques géopolitiques et des rigidités structurelles continuent de faire obstacle à la croissance.

C'est la région Europe et Asie centrale qui a été la plus durement touchée par la crise mondiale de 2008 à 2009 qui s'est traduite par une contraction de plus de 4% en 2009 et c'est aussi celle dont la reprise a été la plus lente.

L'Inde à son tour connaîtra une croissance de **5,4%** en 2014, soit environ 0,4% d'augmentation par rapport à l'année 2013. Cette croissance reflète l'indice d'une accélération de l'activité de la troisième économie asiatique après un long ralentissement, selon les économistes.

Tableau n°1: Evolution de la croissance économique mondiale de 2012 à 2014.

Production mondiale	2012	2013	2014
Pays avancés	3,5	3,2	3,4
• Etats-Unis	2,8	1,9	1,7
• Zone euro	-0,7	-0,4	1,1
- Allemagne	0,9	0,5	1,9
- France	0,3	0,3	0,7
- Italie	-2,4	-1,9	0,3
- Espagne	-1,6	-1,2	1,2
• Japon	1,4	1,5	1,6
• Royaume-Uni	0,3	1,7	3,2
• Autres pays avancés	2,0	2,3	3,0
Pays émergents et en développement	5,1	4,7	4,6
• Communauté des Etats Indépendant	3,4	2,2	0,9
• Russie	3,4	1,3	0,2
Pays émergents et en développement d'Asie	6,7	6,6	6,4
• Chine	7,7	7,7	7,4
• Inde	4,7	5,0	5,4
Pays émergents et en développement d'Europe, Amérique latine, et Caraïbe	1,4	2,8	2,8
• Brésil	1,0	2,5	1,3
• Mexique	4,0	1,1	2,4
Pays Moyen-Orient, Afrique du nord, Afghanistan et Pakistan	4,9	2,5	3,1
• Afrique subsaharienne	5,1	5,4	5,4
• Afrique du sud	2,5	1,9	1,7

Source : FMI, Perspectives économiques mondiale, Juillet 2014, page 3.

De manière générale, les pays à faible revenu devront éviter une accumulation de la dette extérieure. Bon nombre de ces pays ont réussi à maintenir une croissance vigoureuse, en partie grâce à une meilleure politique macroéconomique. L'investissement direct étranger a commencé à ralentir du fait du recul des cours des produits de base. Les recettes budgétaires et les recettes en devises liées aux produits de base sont compromises. Il sera important d'ajuster la politique économique en temps opportun pour éviter une accumulation de la dette extérieure et de la dette publique.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique demeure robuste et devrait s'accélérer normalement en 2014 jusqu'à atteindre environ **5,4%**. Les monnaies de quelques pays de la région se sont dépréciées considérablement, en même temps que les projets liés au secteur des produits de base en dehors de la région devraient contribuer à rehausser la croissance.

Tableau n°2 : Evolution de la Croissance du PIB réel de l'Afrique Subsaharienne de 2012 à 2014

Pays	2012	2013	2014
Pays exportateurs de Pétrole (hors Nigéria)	5,2	5,7	6,6
Pays à revenu intermédiaire, (hors Afrique du Sud)	3,4	2,7	3,0
Pays à faible revenu et Etat fragiles (Pays à faible revenu hors Etats fragiles)	6,5	6,6	6,9
Etats fragiles	7,5	6,0	7,1
Pays UEMOA	6,6	5,5	6,4
Pays CEMAC	5,3	2,9	5,8
Pays CEDEAO	6,8	6,1	6,7
Pays SADEC	3,8	3,3	3,9
Pays COMESA	5,8	6,6	6,5
Afrique subsaharienne	5,2	4,7	5,4
Pays échantillons			
• Nigéria	6,6	6,3	7,1
• Afrique du Sud	2,5	1,9	2,3
• RDC	7,2	8,5	8,7
• KENYA	4,6	5,6	6,3
• GHANA	7,9	5,4	4,8
• GABON	5,5	5,9	5,7
• ZAMBIE	7,2	6,0	7,3

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Avril 2014.

La région devrait donc continuer à afficher de très bons résultats économiques, comme pendant la période récente, en profitant du regain d'activités au niveau mondial engendré par l'amélioration des perspectives pour les pays avancés.

Ces projections reposent sur l'hypothèse que le ralentissement attendu de la croissance dans les pays émergents et le resserrement des conditions monétaires dans le monde n'auront qu'un effet limité sur la région. Dans ce cas, la croissance économique de nombreux pays de la région s'en ressentirait : le ralentissement de la croissance dans les pays émergents pèserait certainement sur la demande d'exportations et sur le prix des produits de base, tandis que le désordre provoqué sur les marchés par le retrait progressif des politiques monétaires non conventionnelles pourrait déclencher une forte hausse des coûts de financement.

Au-delà de ces influences externes latentes, d'autres risques d'origine plus locale menacent aussi les perspectives de croissance dans plusieurs pays de la région, où des dérives des déséquilibres budgétaires prononcés menacent de remettre en question les progrès réalisés ces dernières années au prix de tant d'efforts sur le plan macroéconomique et qui ont soutenu la croissance.

1.2. Perspectives économiques mondiales en 2015

Les perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI renseignent que la croissance mondiale devrait passer de **3,4%** en 2014 à **4,0%** en 2015. L'activité économique continuerait donc de progresser entre 2014 et 2015, principalement sous l'impulsion des pays avancés, dont la croissance devrait se situer aux environs de **2,3%**, soit une amélioration d'environ 1 point de pourcentage par rapport à 2013.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait monter progressivement de **4,6%** en 2014 à **5,2%** en 2015, portée par l'affermissement de la demande extérieure des pays avancés. Cependant, le durcissement des conditions financières pourra peser sur la croissance de la demande intérieure. La reprise mondiale reste fragile en dépit d'une amélioration des perspectives, et il subsiste des risques de dégradation considérables.

Le rythme de l'inflation mondiale ne devrait pas dépasser la cible de **3,7%** en 2014 et **3,5%** en 2015. Dans les pays avancés, les risques liés à une inflation très faible attirent l'attention, surtout dans la zone euro où des écarts de production élevés ont contribué à une inflation basse. En moyenne annuelle, l'inflation dans les pays avancés se situerait aux alentours de **1,5%**.

Malgré la faiblesse de résultats obtenus au premier trimestre par les Etats-Unis, la situation se redresse dans les pays à revenu élevé qui devraient afficher un taux de croissance de **1,9%** en 2014 puis **2,4%** en 2015 et de **2,5%** en 2016. La zone euro est bien placée pour enregistrer une croissance de **1,1%** cette année, tandis que l'économie des Etats-Unis, qui s'est contractée au premier trimestre par suite de graves intempéries, devrait s'accroître de **2,1%** sur l'année.

Le rythme d'expansion d'économie mondiale devrait s'accélérer tout au long de 2014 pour atteindre **3,8%** contre son niveau de **3,1%** atteint en 2013, puis **3,4%** en 2015 et **3,5%** en 2016 d'après les perspectives économiques mondiales du FMI.

Au Japon, la relance budgétaire et l'assouplissement monétaire prévus par la nouvelle politique économique du Gouvernement, conjugués au relèvement de la taxe sur la consommation ont conduit à maintenir la croissance à **2%** en 2013 avant de retomber à **1,6%** en 2014. Elle continuerait à régresser en 2015, pour se situer à **1,1%** du fait du retrait programmé de la relance budgétaire.

Selon les projections de la Banque Mondiale, la Chine devrait afficher une croissance baissière, passant de **7,4%** en 2014 à **7,1%** en 2015, mais ce résultat dépendra du succès de ses efforts de rééquilibrage. Un atterrissage brutal de l'économie chinoise aurait des répercussions larges ressenties à l'échelle de l'Asie.

Les pays à revenu élevé contribueront d'environ la moitié de la croissance mondiale en 2015 et 2016 contre moins de **40%** en 2013.

Les perspectives de la croissance économique à moyen terme de l'Afrique subsaharienne restent favorables, les projections 2014-2016 laissent entrevoir une demande intérieure solide, avec un investissement robuste soutenant la croissance dans un grand nombre de pays à faible revenu. Selon les estimations du FMI, la croissance de l'Afrique subsaharienne devrait se maintenir à **5,4%** en 2014 et s'accélérer en 2015 pour se situer à **5,8%**, et à **5,1%** en 2016, grâce au raffermissement de la demande extérieure et aux investissements dans les ressources naturelles, l'infrastructure et la production agricole. Les pays riches en ressources naturelles comme la RDC profiteraient encore de la bonne tenue des cours mondiaux des matières premières.

A court terme, les perspectives devraient rester favorables. La croissance devrait s'accélérer pour s'établir autour de **5,5%** en 2014, grâce à l'amélioration des perspectives dans un grand nombre de pays, dont la plupart des pays exportateurs de pétrole et plusieurs pays à faible revenu et Etat fragile. Le niveau modéré des prix alimentaires et les politiques monétaires prudentes devraient concourir à de nouvelles baisses de l'inflation dans la plus grande partie de la région, de sorte que le solde budgétaire devrait s'améliorer dans plusieurs pays.

Cependant, le déficit extérieur courant moyen ne devrait pas diminuer, compte tenu des perspectives relativement peu favorables concernant les prix des produits de base et la demande d'importations émanant des pays émergents ainsi que du niveau obstinément élevé des importations liées à l'investissement direct étranger.

II. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE NATIONALE EN 2014

Les quatre dernières années (2010 à 2013) ont été marquées en République Démocratique du Congo par une croissance de rattrapage et le cadre macroéconomique est resté relativement stable en dépit des chocs endogènes et exogènes qui ont prévalu.

La période sous examen a été dominée par : (i) une croissance soutenue, (ii) une maîtrise de l'inflation et une faible appréciation de la monnaie nationale, (iii) une bonne tenue des finances publiques, (iv) un accroissement contrôlé de la masse monétaire et une réhabilitation du système bancaire, (v) une amélioration de la balance des paiements. Ces résultats sont les fruits de la bonne coordination des politiques macroéconomiques et de la poursuite des réformes structurelles.

Les différents points évoqués ci-haut sont perceptibles à travers le secteur réel, extérieur, monétaire et des finances publiques, quatre secteurs pivots de toute économie, qui donnent des indications précises sur le cas de la RDC.

2.1. Secteur Réel

2.1.1. Croissance économique

La croissance économique de 2010 à 2013 a été en moyenne annuelle de **7,4%**. Cette croissance a été soutenue par le dynamisme des industries extractives, l'amélioration du secteur agricole, la bonne tenue du commerce, la relance de l'industrie agro-alimentaire et des travaux de construction. Ces branches ont respectivement, en point de croissance, affiché des taux moyens de l'ordre de **4,6%**, **0,7%**, **0,6%**, **0,5%** et **0,4%**.

Les industries extractives ont été le principal support de la croissance en RDC durant cette période. Le dynamisme affiché par cette branche est le fait de la nette amélioration des cours des matières premières à l'échelle mondiale. L'agriculture qui est le deuxième pilier, a connu une amélioration suite au lancement de la campagne agricole et aux réfections des routes des dessertes agricoles. Le troisième pilier de la croissance durant la période sous-examen est le commerce de gros et de détail. Son expansion s'explique par l'amélioration du climat des affaires et de la demande intérieure.

Cette évolution de la croissance résulte du regain d'activités affiché par les secteurs de : (i) mines, à travers l'évolution favorable des cours mondiaux et du volume de production, (ii) commerce de gros et détail sous l'effet du secteur minier, (iii) construction à la faveur de la poursuite des travaux de reconstruction en vue de la modernisation du pays, (iv) l'agriculture suite aux efforts consentis dans la relance de ce secteur par le Gouvernement à travers la réalisation des campagnes agricoles et la réunification routière.

Pour l'année 2014, le taux de croissance économique est estimé à **8,8%** contre des réalisations situées à **8,2%** à fin 2013.

Les prix des principaux produits intéressant l'économie congolaise pour les trois premiers trimestres de l'année 2014 ont connu des évolutions divergentes sur le marché international. Le cours de cuivre s'est négocié aux alentours de **USD 6.980** (-2,2%) la tonne et celui du cobalt à **USD 34.464** (+0,84 %) la tonne.

Pour ce qui est de l'or, l'once s'est négociée aux environs de **USD 1.311,53**. Le prix du baril poursuit un trend baissier depuis le mois de juillet 2014, le cours du baril s'est établi à **USD 104,72** pour le London Brent et **USD 97,45** pour le WTI (New York). L'évolution des PMF pour la période se sont situés en moyenne à **USD 1.171,24**, **USD 1.064,40**, **USD 994,15** respectivement pour l'essence, le Jet A1 et le Gasoil.

L'objectif de croissance économique en 2015 est fixé à **10,4%** contre **8,8%** estimé en 2014. La mise à jour effectuée sur base des réalisations de production, en août 2014 situe cette croissance à **8,0%**, soit une révision à la hausse de **0,2** point par rapport aux estimations de **7,8%** à fin juillet 2013. Rapproché à la moyenne projetée pour l'Afrique, ce taux demeure supérieur de **3,1** points de pourcentage, résultant des richesses provenant du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'énergie électrique, des mines, des hydrocarbures et gaz naturel, des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la forêt, environnement et tourisme ainsi que des infrastructures de base en cours de reconstruction et de modernisation.

2.1.2. Evolution des prix intérieurs

La mise en œuvre d'une politique monétaire prudente a permis de garder sous contrôle l'inflation au cours de la période sous-analyse. L'inflation a atteint un taux moyen annuel de **7,3%** de 2010 à 2013, consécutivement au comportement des prix des produits alimentaires, des boissons non alcoolisées, du logement, de l'énergie : eau, gaz, électricité et autres combustibles.

Le rythme des formations des prix de 2010 à 2013 a été maîtrisée par l'autorité monétaire afin de créer dans la durée les conditions favorables à la croissance économique. Ainsi, en 2013, l'inflation s'est située à **1,07%** contre un objectif de **4%**. Sous l'impulsion du Gouvernement, la Banque Centrale du Congo a stabilisé de manière remarquable l'évolution de la monnaie nationale. De 2010 à 2013, le taux de change fin période est passé de **915,1** à **925,5 FC / USD** sur le marché officiel, soit une dépréciation monétaire de **1,1%**. En moyenne annuelle, le taux de dépréciation s'est situé autour de **0,6%**, attestant ainsi la bonne tenue du franc congolais vis-à-vis des devises étrangères, particulièrement du dollar américain.

Pour l'année 2014, en République Démocratique du Congo, le rythme de formation des prix intérieurs poursuit sa stabilité tant au niveau national qu'à Kinshasa. Au premier semestre 2014, l'inflation est restée sous contrôle pour se situer à **0,7% à fin juin 2014**, soit **1,4%** en glissement annuel contre un objectif de **3,7%** à fin 2014. Pour cette période, le cumul annuel d'inflation est tablé à **0,788%**.

Les projections annualisées se situent à **1,284%** au niveau national. En glissement annuel, l'inflation est de **1,321%**, dégageant ainsi une marge d'inflation de **65,5%** par rapport à l'objectif à fin 2014.

Tableau n°3 : variation en pourcentage, en fin période de l'inflation de l'Afrique Subsaharienne de 2012 à 2015.

	2012	2013	2014	2015
Pays exportateur de pétrole	9,9	6,4	6,5	6,2
Pays à revenu intermédiaire	6,0	6,0	6,6	5,8
Pays à faible revenu	8,5	5,8	6,1	5,5
Etats fragiles	4,7	2,6	3,2	4,1
Afrique subsaharienne	7,7	5,9	6,2	5,8
Monde	3,8	3,3	3,7	3,5

Source : Fonds Monétaire International, perspectives économiques, avril 2014

Les principaux indicateurs macroéconomiques 2014-2017 fixent les objectifs du taux d'inflation moyen à **3,6%** en 2015, **3,4%** en 2016 et **3,1%** en 2017. Tandis que pour le taux d'inflation fin période, les objectifs pour les années 2015, 2016 et 2017 ont été fixés respectivement à **3,5%**, **3,2%**, **3,0%**.

Ce niveau de taux d'inflation fin période fixé pour l'exercice 2015, reste en dessous de celui de l'Afrique subsaharienne qui est projeté à **5,8%** et à celui des pays fragiles qui donne une moyenne de **4,1%** en 2015, tout en se situant au même niveau que l'inflation projetée pour le monde à **3,5%** à fin 2015.

2.2. Secteur extérieur

Sur la période 2010-2013, la balance de paiements a accusé un déficit moyen représentant plus ou moins **0,8%** du PIB. Ce déficit est dû essentiellement au comportement du compte courant qui a été négativement impacté par les déficits de la balance des services (-8,4% du PIB en moyenne annuelle) et de la balance des revenus (-5,5% du PIB en moyenne annuelle), qui n'ont pu être absorbés par les excédents enregistrés au niveau de la balance commerciale (1,3% du PIB en moyenne annuelle) et du compte capital et financier (5,6% du PIB en moyenne annuelle).

Au cours de quatre dernières années, l'évolution favorable de la balance commerciale est attribuable principalement au bon comportement des exportations du cuivre et du cobalt. Ces deux produits ont représenté plus de 50% des exportations totales réalisées au cours de cette période. Cette situation a été également induite par le maintien des cours à un niveau relativement élevé suite à la demande toujours soutenue des pays émergents. Quant aux importations, leurs ventilations au cours de la période sous revue, bien qu'agrégée, permet d'observer le niveau important des approvisionnements en bien d'équipements.

A fin juin 2014, le taux de change est passé de **917,49 FC/USD** à **921,1 FC/USD** à l'indicatif et de **925,0 FC/USD** à **931,25 FC/USD** au parallèle. L'évaluation de la première semaine du mois d'août situe le taux de change indicatif à **926,96 FC** le dollar tandis que le taux parallèle s'est situé à **931,5 FC** le dollar contre **931,00 FC**, soit des appréciations respectives de 0,3% et 0,05%.

Au terme du premier semestre 2014, les réserves de change ont connu un accroissement de **13 millions USD**, situant l'encours des réserves de **1.739,7 millions de USD**, soit **8,31** semaines d'importations des biens et services sur ressources propres.

L'exécution du budget en devises, à la première semaine du mois d'août 2014, renseigne un excédent mensuel de **29,83 millions de USD** et une accumulation annuelle de devises de **61,35 millions de USD**, induisant un stock de réserves de change de **1.787,36 millions de USD**. Ce niveau représente 8,6 semaines d'importations des biens et services sur ressources propres.

2.3. Secteur monétaire

La situation monétaire intégrée a été marquée entre 2010 et 2013, par un ralentissement du rythme d'expansion de la masse monétaire. Cette évolution s'explique par la nécessité pour la Banque Centrale du Congo de contenir les pressions inflationnistes et de stabiliser durablement le taux de change. L'ensemble des moyens de paiement s'est modérément accru de **18,1%** en 2013 contre une forte expansion de **30,8%** en 2010. Ce ralentissement constaté en 2013 a été remarquable pour le stock monétaire (**20,1%** d'augmentation en 2013 contre **47,2%** en 2010).

Pour ce qui est des avoirs extérieurs nets, ils ont connu une augmentation sensible de 2010 à 2013 passant de **907,6 milliards de FC** à **1457,8 milliards de FC**, soit un accroissement de **61%**. La forte contraction des avoirs extérieurs nets constatés en 2011, soit une diminution de **8%**, est attribuable aux importants paiements de l'Etat en devises dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles et parlementaires. En 2012, la croissance constatée est attribuable aussi bien à la Banque Centrale qu'aux banques créatrices de monnaie dont les avoirs extérieurs nets, pris globalement, se sont établis à **1389,1 milliards de FC** contre **834,9 milliards de FC** en 2011, soit un accroissement de **66,4%**.

Pour la période 2014-2017, la politique de change poursuivra deux objectifs principaux, à savoir le lissage du taux de change et l'amélioration du niveau des réserves internationales pour tendre vers 6 mois d'importation en 2018, conformément aux critères de convergence de la SADC.

A fin juin 2014, les transactions sur le marché interbancaire se sont situées à 1,7% en moyenne contre **2,5%** à la période correspondante de 2013. Le coût moyen des ressources levées auprès de la BCC a été de **3,0%** sur les facilités est **0,2%** sur les prêts à court terme contre **7,0%** et **5%** en 2013.

Au cours de la même période, l'encours des bons BCC, a connu une décreue, en injectant **11, 5 milliards de FC** au mois de juin et près de **75 milliards de FC** pour le semestre.

Au début du mois d'août, l'offre de monnaie centrale s'est contractée de **82,15 milliards de FC**, se situant à **943,65 milliards de FC** contre **1.025,80 milliards de FC** enregistrés au mois de septembre. Ce recul est localisé principalement au niveau des dépôts des banques qui ont diminué de **80,05 milliards de FC**.

Dans le souci de maintenir la stabilité macroéconomique et d'améliorer le financement des activités, la BCC a décidé d'alléger les contraintes sur le dépôt en monnaie nationale en révisant le coefficient de la réserve obligatoire qui passe de **3,0%** à **0,0%** pour les dépôts à terme et **7%** à **5%** pour les dépôts à vue. Quant aux dépôts en monnaie étrangère le coefficient de réserve obligatoire ont été maintenu pour le dépôt à vue et à terme respectivement à **8%** et **7%**. Tandis que le taux directeur est resté aussi inchangé à **2%**.

Au niveau du marché interbancaire, des opérations d'un import de **155,91 milliards de FC** ont été effectuées au cours de la première semaine du mois d'août au taux moyen pondéré de **1,62%**, portant les cumuls mensuel et annuel respectivement à **155,91 milliards de FC** et **2.131,60 milliards de FC**.

L'encours de bons de la Banque Centrale du Congo s'est établi à **82,50 milliards de FC** à la première semaine du mois d'août, dont **48,00 milliards de FC** pour la maturité à 28 jours et **34,50 milliards de FC** pour celle à 84 jours, dégagant une injection annuelle de liquidation de **60,25 milliards de FC**.

2.4. Secteur des finances publiques

Au cours du premier semestre 2014, les recettes ont été mobilisées à hauteur de **2.462,2 milliards de FC** contre les dépenses de **2.405,4 milliards de FC**, soit un solde positif de **56,8 milliards de FC**.

2.4.1. Réalisation des recettes à fin juin 2014

La mobilisation des ressources internes à mi-parcours indique un taux de réalisation de **79,1%**, soit **2.167,8 milliards de FC**, sur une prévision linéaire au premier semestre de **2.740,2 milliards de FC**. Cependant, ces recettes demeurent encore relativement faibles par rapport au potentiel fiscal du pays.¹

En prenant en compte les décaissements au premier semestre 2014 des ressources extérieures, les réalisations des recettes des budgets annexes et comptes spéciaux, le taux global de réalisation des recettes est ramené à **59,5%**, soit **2.462,2 milliards de FC** sur des prévisions linéaires de **4.136,7 milliards de FC**.

Plus spécifiquement, les différents postes ont évolué de la manière suivante du point de vue de réalisation :

- Recettes internes : **79,1%**, soit **2.167,8 milliards de FC** ;
- Recettes extérieures : **11,9%**, soit **117,2 milliards de FC** ;

¹ Cf. Plan de Trésorerie du secteur public du 27 août 2014, Comité PTR, Finances

- Budgets annexes : **19,5%**, soit **50,3 milliards de FC** ;
- Comptes spéciaux : **82,4%**, soit **126,9 milliards de FC**.

2.4.2. Réalisations probables des recettes à fin décembre 2014

Les réalisations probables à fin décembre 2014 se présentent de la manière suivante :

- Recettes internes : **86,6%**, soit **4.744,9 milliards de FC** ;
- Recettes extérieures : **27,6%**, soit **543,9 milliards de FC** ;
- Budgets annexes : **19,5%**, soit **100,7 milliards de FC** ;
- Comptes spéciaux : **82,4%**, soit **253,8 milliards de FC**.

Les recettes de la DGDA qui pourraient être mobilisées à fin 2014 seraient de l'ordre de **1.947,0 milliards de FC**, à raison de **893,7 milliards de FC** au premier semestre et **993,7 milliards de FC** au second semestre. Ce profil de recettes attendues en 2014 est justifié principalement par la non mise en œuvre des mesures préalables à la réalisation des prévisions budgétaires 2014. Ces mesures concernent :

- la signature d'un décret portant mise en place d'une politique de fixation des prix des produits pétroliers (**120 milliards de FC** attendus) ;
- le marquage moléculaire des produits pétroliers (**98 milliards de FC** attendus) ;
- l'audit du secteur des télécommunications (**63 milliards de FC** attendus) ;
- la suppression des exonérations dérogatoires aux institutions, services de l'Etat et a certaines sociétés dans le cadre de contrat programme (**17,7 milliards de FC** attendus);
- le gel des exonérations portant sur les biens à caractère commercial (**1,4 milliard de FC**).

Ce profil est également justifié par la baisse de la TVA découlant de la chute des importations des entreprises minières qui sont entrées dans la phase d'exploitation et dans celle d'extension.

Les réalisations probables pour la DGI à fin 2014, incluant l'impact quantitatif des mesures d'accompagnement à prendre à partir du second semestre, sont de l'ordre de **1.894,3 milliards de FC** dont **813,4 milliards de FC** au premier semestre 2014 et **1.081,1 milliards de FC** au second semestre.

Les réalisations probables de la DGRAD à fin 2014 sont de **520,7 milliards de FC**, dont **292,8 milliards de FC** de réalisations pour le premier semestre 2014 et **227,9 milliards de FC** estimées pour le semestre restant.

Au total, les réalisations probables de trois régies financières pour 2014, hormis les recettes des pétroliers producteurs, seraient de **4.193,8 milliards de FC** sur des prévisions budgétaires de **4.981,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **84,2%**.

Les réalisations probables des pétroliers producteurs à fin 2014 se situeraient à **382,9 milliards de FC**, soit **93,3%** de prévisions budgétaires arrêtées à **410,4 milliards de FC**.

Les réalisations probables des ressources extérieures à fin 2014 situent les décaissements totaux à 543,9 milliards de FC, dont **15,2 milliards de FC** pour les bilatéraux et **528,7 milliards de FC** pour les multilatéraux, au premier semestre 2013.

2.4.3. Exécution des dépenses à fin juin 2014

L'exécution des dépenses à fin juin 2014 indique les caractéristiques ci-après par rapport à la prévision linéaire :

- Dette publique : **81,2%** d'exécution, soit **104,9 milliards de FC** ;
- Frais financiers : **104,1%** d'exécution, soit **57,6 milliards de FC** ;
- Dépenses de personnel : **94,6%**, soit **744,9 milliards de FC** ;
- Biens et services : **63,0%** d'exécution, soit **361,9 milliards de FC** dont 158,3 milliards de FC pour les institutions (**92,2%**) et **177,9 milliards de FC** pour les ministères (**52,4%**) ;
- Transferts et interventions : **96,7%** d'exécution, soit **595,1 milliards de FC**, dont **319,2 milliards de FC** de TVA remboursable (108,6%);
- Investissements : **23,9%** d'exécution, soit 340,5 milliards de FC dont 57,2 milliards de FC des projets du Gouvernement (70,9%), 17,0 milliards de FC de la contrepartie (49,8%), 149,1 milliards de FC des projets des provinces (33,8%) et 117,2 milliards de FC des ressources extérieures (13,5%) ;
- Dépenses exceptionnelles : **29,6%**, soit **23,3 milliards de FC** destinés à la CENI ;
- Budgets annexes et comptes spéciaux : identique au montant des recettes, soit 50,3 milliards de FC et 126,9 milliards de FC respectivement.

La comparaison entre les recettes et les dépenses à fin juin 2014, dégage un solde excédentaire de **56,8 milliards de FC** découlant des recettes de l'ordre de **2.462,2 milliards de FC** et des dépenses chiffrées à **2.405,4 milliards de FC**.

2.4.4. Exécution probable des dépenses à fin décembre 2014

L'exécution probable des dépenses à fin 2014 indique les caractéristiques ci-après par rapport à la prévision linéaire :

- Dette publique : **72,5%** d'exécution, soit **187,4 milliards de FC** ;
- Frais financiers : **110,8%** d'exécution, soit **122,6 milliards de FC** ;
- Dépenses de personnel : **99,5%**, soit **1.566,7 milliards de FC** ;
- Biens et services : **63,1%** d'exécution, soit **725,8 milliards de FC** dont 313,0 milliards de FC pour les institutions (**91,2%**) et **356,2 milliards de FC** pour les ministères (**52,4%**) ;
- Transferts et interventions : **95,6%** d'exécution, soit **1.176,1 milliards de FC**, dont **649,6 milliards de FC** de TVA remboursable (**110,9%**);
- Investissements : **31,3%** d'exécution, soit **870,8 milliards de FC** dont **111,4 milliards de FC** des projets du Gouvernement (**69,0%**), **34,0 milliards de FC** de la contrepartie (**49,8%**), **510,9 milliards de FC** des projets des provinces (**57,8%**) et **234,4 milliards de FC** des ressources extérieures (**13,5%**) ;
- Dépenses exceptionnelles : **29,9%**, soit **47,2 milliards de FC** destinés à la CENI ;
- Budgets annexes et comptes spéciaux : identique au montant des recettes, soit **100,7 milliards de FC** et **277,8 milliards de FC** respectivement.

III. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2015

3.1. Contexte socio-politique

Le projet de loi de finances de l'exercice 2015 s'élabore après la tenue des Concertations nationales et dans un contexte de résolution des conflits armés dans la partie Est du pays. Ainsi, les efforts du Gouvernement se focalisent sur la mise en œuvre des recommandations desdites Concertations et des engagements de la République contenus dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ainsi que l'accélération de la mise en place du projet de société du Chef de l'Etat.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2015 prête une attention particulière à chacun de ces domaines et prend en charge diverses actions prioritaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des Concertations nationales, l'avant-projet prend en compte les grands domaines développés dans la thématique « Economie, Secteurs productifs, Finances publiques ». Il s'agit notamment de :

- L'accélération de l'accès de la population, principalement dans les milieux ruraux, à l'eau potable et à l'électricité et la stabilisation du niveau de prix des biens et services ainsi que l'accélération de la création d'emplois dans le cadre de la sous thématique « Justice sociale » ;
- La recherche accrue des financements des grands projets de reconstruction du pays dans le cadre de la sous thématique « Reconstruction et Développement ». Le recours aux marchés financiers et aux ressources innovantes sont des atouts pour élargir les sources de financements des actions du Gouvernement dans le sens de l'émergence du Congo ;
- La création d'emplois pour les Congolais est une nécessité pour faire émerger une classe sociale moyenne. Ainsi, les actions du Gouvernement sur les projets intégrés avec à la base l'agriculture dans ses volets agro-industriels et l'agriculture paysanne offrent des opportunités aux populations de l'intérieur du pays.

S'agissant des engagements de la République dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, le projet de loi prend en compte les grands axes des réformes engrangées par le Gouvernement. Il s'agit essentiellement de (i) la réforme des secteurs de sécurité, (ii) la consolidation de l'autorité de l'Etat, (iii) la décentralisation du pouvoir et (iv) les réformes structurelles des institutions, notamment celles des finances publiques. De manière particulière, l'avant-projet pose des bases moyennant les actions suivantes :

- après la fin de la guerre, le Gouvernement s'attèle à la consolidation de l'autorité de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire les actions en cours sur la mise en place et l'opérationnalisation des cours et tribunaux, de même que le désarmement des forces négatives et l'amnistie ;
- dans le cadre de la décentralisation, le Gouvernement s'évertue à organiser les élections provinciales, municipales et locales, à installer les nouvelles provinces et à asseoir la décentralisation financière ;
- sur le plan diplomatique, le retour du Congo sur la scène internationale devient de plus en plus perceptible. Ainsi, le Gouvernement entend maintenir cet élan qui vise à assainir le secteur par la fermeture de certaines ambassades, le rapatriement des diplomates, le paiement des arriérés des salaires, la rémunération des engagés locaux ainsi que le paiement des contributions aux organismes internationaux ;
- dans le cadre du renforcement de la gouvernance économique-financière, le Gouvernement poursuit les actions de réforme en vue d'améliorer le climat des affaires dans l'optique d'attirer les investisseurs et de finaliser le processus de bancarisation dans le sens d'une meilleure maîtrise des effectifs et des masses salariales. L'élaboration de la loi de finances 2015 s'oriente plus vers les objectifs de la réforme des finances publiques avec la poursuite des améliorations progressives à introduire dans la loi de finances.

Afin d'accélérer la mise en place du projet de société du Chef de l'Etat, le Gouvernement poursuit les actions de consolidation de la stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de création d'emplois ainsi que celles de construction et de modernisation des infrastructures de base. Le projet de loi de finances 2015 met au premier plan la nécessité de financer les projets contenus dans le journal de campagne qui, par ailleurs, découlent des promesses électorales du Chef de l'Etat dans les secteurs de l'Energie, des Infrastructures, des Transports et des secteurs sociaux.

Ces principales actions sont reflétées dans les axes prioritaires du Programme d'action du Gouvernement (PAG) décrits dans la présente note.

3.2. Cadrage macroéconomique

L'élaboration de la loi de finances 2015 est sous tendue par les indicateurs macroéconomiques pluriannuels repris dans le tableau ci-après :

Tableau n°4 : Projections des principaux Indicateurs macroéconomiques 2014-2017

Indicateurs	2012	2013		2014		2015	2016	2017
		voté	révisé	voté	révisé			
Taux de croissance (%)	7,1	8,2	8,5	8,7	8,8	10,4	9,6	9,2
Déflateur du PIB (%)	9,7	6,7	3,26	2,2	3,2	3,3	3,4	3,5
Taux d'inflation moyen (%)	12,7	9,5	0,9	3,9	2,4	3,6	3,4	3,1
Taux d'inflation fin période (%)	9,9	9,0	1,1	3,7	3,7	3,5	3,2	3,0
Taux de change moyen (FC/USD)	939,12	943,4	919,67	927,97	927,28	936,5	950,3	961,94
Taux de change fin période (FC/USD)	967,59	955,1	925,5	932,26	929,1	943,9	956,7	967,2
PIB nominal (en milliards de FC)	17.260,90	19.980,20	30.051,18	21.828,20	31.921,94	36.325,20	40.831,97	45.750,80
Croissance en M2	21,3	-	17,9	-	14,9	15,4	14,2	13,4
Réserves internationales (en mois d'importations)	2,2	-	2,05	-	2,5	3,0	3,5	4,0

Source : Cadrage macroéconomique, Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM) RDC, mai 2014).

3.3. Configuration de la loi de finances de l'exercice 2015

Le projet de loi de finances 2015 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses à **8.363,2 milliards de FC**.

3.3.1. Analyse des recettes

En recettes, les trois formes du budget sont configurées à **7.465,6 milliards de FC** pour le budget général, **535,0 milliards de FC** pour les budgets annexes et **362,5 milliards de FC** pour les comptes spéciaux, soit une prévision totale de **8.363,2 milliards de FC** pour l'exercice 2015.

3.3.1.1. Recettes du budget général

Les recettes du budget général évaluées à **7.465,6 milliards de FC** sont constituées de recettes internes chiffrées à **5.883,6 milliards de FC** et de recettes extérieures de l'ordre de **1.582,0 milliards de FC**.

1° Recettes internes

Les recettes internes sont projetées à **5.883,6 milliards de FC**, représentant **70,4%** des recettes totales, avec un taux d'accroissement de **7,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2014 chiffré à **5.480,4 milliards de FC**. La pression fiscale calculée sur les recettes courantes est portée à **16,2%**.

Les recettes courantes de l'ordre **5.883,6 milliards de FC** comprennent les natures ci-après :

- ✓ Recettes des douanes et accises : **2.466,4 milliards de FC** ;
- ✓ Recettes des impôts : **2.332,4 milliards de FC** ;
- ✓ Recettes non fiscales (DGRAD) : **686,2 milliards de FC** ;
- ✓ Recettes des pétroliers producteurs : **398,6 milliards de FC**.

a) Recettes des douanes et accises

Les Recettes des douanes et accises représentent **29,5%** des recettes totales, soit **6,8%** du PIB et connaissent un taux d'accroissement de **0,4%**. Elles sont réparties en grande nature des recettes comme suit :

- **44,5%** pour les impôts généraux sur les biens et services (TVA) ;
- **31,0%** pour les droits de douane et autres droits à l'importation ;
- **23,6%** pour les droits d'accises ;
- **0,5%** pour les taxes à l'exportation ;
- **0,4%** pour les amendes et pénalités.

Les taxes à l'exportation ainsi que les amendes et pénalités constituant des parts assez faibles, un effort doit être fourni pour mieux les saisir.

Pour atteindre ces assignations, un certain nombre de mesures d'encadrement sont proposées. Il s'agit de :

- ✓ l'implication du Ministère de la Justice dans le recouvrement des dossiers contentieux pour un impact de **14,7 milliards de FC** ;
- ✓ l'audit du secteur des télécommunications pour un impact de **62,8 milliards de FC** ;
- ✓ le marquage moléculaire des produits pétroliers pour un impact de **43,6 milliards de FC** ;
- ✓ la mise en place d'une nouvelle politique de fixation des prix des produits pétroliers pour un impact de **120 milliards de FC** ;
- ✓ la suppression des exonérations accordées aux institutions, services de l'Etat et à certaines sociétés dans le cadre de contrats programmes pour un impact de **17,6 milliards de FC** ;
- ✓ le gel des exonérations portant sur les biens à caractère commercial accordé à certaines ONG pour un impact de **1,4 milliards de FC** ;

- ✓ l'extension de la signature des accords administratifs et douaniers avec les pays voisins ainsi qu'avec les autres pays par lesquels transitent les marchandises de la RDC.

b) Recettes des impôts

Les recettes des impôts représentent **27,9%** des recettes totales, soit **6,4%** du PIB et connaissent un taux d'accroissement de **19,1%**. Elles sont réparties en grande nature des recettes comme suit :

- **33,8%** pour les impôts et taxes sur les biens et services (TVA),
- **33,6%** pour les impôts sur les rémunérations,
- **30,5%** pour l'impôt sur le bénéfice et profit,
- **2,2%** pour les autres recettes (vente des imprimés, immatriculation des véhicules, amendes et pénalités).

Un effort doit être fourni pour fiscaliser le secteur informel et maximiser la TVA.

Pour atteindre les assignations, un certain nombre de mesures d'encadrement sont proposées. Il s'agit de :

- ✓ l'élargissement de l'IPR des membres des Institutions politiques centrales à celles provinciales ;
- ✓ l'instauration de la communication entre les structures de l'Etat sur les activités des différents fournisseurs et prestataires des services (cas des marchés publics) afin de permettre leur meilleure fiscalisation et contrôle par la DGI ;
- ✓ l'obligation du numéro d'impôt à tout opérateur économique pour un meilleur suivi de sa contribution ;
- ✓ le renforcement du contrôle des origines des produits et des autorisations de vente afin de réduire la fraude et l'évasion fiscale.

c) Recettes non fiscales (DGRAD)

Les recettes non fiscales représentent **8,2%** des recettes totales, soit **1,9%** du PIB et connaissent un taux d'accroissement de **4,8%**. L'essentiel provient des recettes domaniales et administratives, soit respectivement **51,7%** et **44,1%**.

Par ailleurs, près de 3/4 des recettes non fiscales proviennent des principaux secteurs tels que les Mines (**37,8%**), les PT-NTIC et l'ARPTC (**21,2%**), l'Environnement (**7,9%**), les Affaires Foncières (**4,4%**), les Affaires Etrangères (**3,8%**), la Police Nationale (**2,3%**), la DGM (**1,9%**), les Transports (**1,8%**), le Tourisme (**1,6%**) et les Hydrocarbures hors pétrole (**1,1%**).

Un effort doit donc être fourni à travers un certain nombre de mesures d'encadrement en vue de renforcer la collecte des recettes liées à certains secteurs ou encore d'activer les actes des autres secteurs.

- ✓ **Pour le ministère de la Santé**, il va s'agir essentiellement de réviser l'arrêté interministériel fixant le taux de taxation des actes encadrés par le Programme national d'hygiène aux frontières.
- ✓ **Au niveau de la PNC**, les mesures vont porter sur l'organisation de missions mixtes PNC-DGRAD en vue de la sensibilisation, de la vulgarisation et du contrôle des recettes y afférentes ainsi que l'annexion à la PNC, des actes jadis reconnus à l'ex-police judiciaire suite à la Loi n° 11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise.
- ✓ Dans le cadre des **relations avec les partis politiques**, le Ministère de l'Intérieur devra réviser à la hausse les taux de la caution de dépôt des candidatures aux élections et assurer l'individualisation de ladite caution jadis payée par liste (via la loi électorale).
- ✓ **Au niveau de la DGM**, une augmentation des recettes pourrait se faire à travers (i) la mise en circulation des visas biométriques et l'uniformisation des visas octroyés à travers les ambassades ; (ii) l'organisation des contrôles de séjour des étrangers sur autorisation du Gouvernement ;
- ✓ la Sécurisation et l'approvisionnement des autres imprimés de valeur.

d) Recettes des pétroliers producteurs

Les recettes des pétroliers producteurs représentent **4,8%** des recettes totales, soit **1,1%** du PIB. Elles affichent ainsi un taux de régression de **2,9%**.

Les éléments pris en compte dans le calcul du niveau de ces recettes sont (i) la production de **23.000 barils jour**, (ii) le cours du Brent de **103,5 USD**, (iii) la décote de **3,5%**, (iv) les charges d'exploitation des entreprises pétrolières de **30%** et (v) les frais de terminal évalués à **4,0 USD le baril**.

2° Recettes extérieures

Les recettes extérieures représentent **18,9%** des recettes totales, soit **4,4%** du PIB, avec un taux de régression de **19,6%**.

Elles proviendront des bailleurs traditionnels tels que repris au tableau sur les ressources extérieures en annexe qui reprend essentiellement :

- les appuis budgétaires qui alignent l'inscription dans le budget des ressources PPTTE, pour financer les diverses dépenses contraignantes dans le cadre du produit du C2D avec l'Agence Française de Développement (AFD), pour un montant de **50,9 milliards de FC** en 2015 ;
- les projets en cours ou futurs sur le financement des partenaires techniques et financiers.

3.3.1.2. Recettes des budgets annexes

Les recettes des budgets annexes sont projetées à **535,0 milliards de FC** et représentent **6,4%** des recettes totales, soit **1,5%** du PIB avec un taux d'accroissement de **3,6%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2014 chiffré à **516,4 milliards de FC**.

Elles comprennent les recettes des hôpitaux généraux de référence, des universités, des instituts supérieurs et des centres de recherche répertoriés pour 2015.

3.3.1.3. Recettes des comptes spéciaux

Les recettes des comptes spéciaux sont projetées à **362,5 milliards de FC** et représentent **4,3%** des recettes totales, soit **1,0%** du PIB avec un taux d'accroissement de **17,7%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2014 chiffré à **307,9 milliards de FC**.

Elles comprennent essentiellement les comptes d'affectation spéciale retenus tels que le Fonds National d'Entretien Routier (FONER), le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), la Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le Go-pass, le Fonds de Promotion Culturel (FPC), le Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN), l'Office des Petites et Moyennes Entreprises Congolaise (OPEC), etc.

3.3.2. Analyse des dépenses

Comme en recettes, les dépenses se situent à **8.363,2 milliards de FC**, en équilibre avec leurs trois compartiments, à savoir le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux, situés respectivement à **7.465,6 milliards de FC**, **535,0 milliards de FC** et de **362,5 milliards de FC**.

3.3.2.1. Dépenses du budget général

La composition des dépenses du budget général en 2015 se profile comme suit :

1°. Dette publique et frais financiers

La dette publique et les frais financiers se chiffrent à **336,3 milliards de FC** contre **369,1 milliards de FC** en 2014, soit un taux de régression de **8,9%** et **4,0%** du total des dépenses. Elles comprennent essentiellement les arriérés de créance au titre de la dette intérieure et extérieure et les intérêts titrisés.

La régression constatée dans la prévision de ces dépenses est influencée par les éléments ci-après :

- ✓ l'impact de l'annulation et du rééchelonnement de la dette après le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, dont la grande partie provenait des créanciers membres du Club de Paris ;
- ✓ la politique d'endettement concessionnel dont les nouvelles créances contractées auront leur début de remboursement après un délai de grâce ;
- ✓ la réduction des créances issues de la zaïrianisation suite au désintéressement des créanciers opéré antérieurement.

2°. Rémunérations

L'exercice 2014 s'achève avec un niveau mensuel de rémunération de **139,6 milliards de FC** annualisé à **1.674,3 milliards de FC** pour un effectif estimé à **1.094.644 unités**.

La politique salariale de l'exercice 2015 s'inscrit, d'une part, dans la logique de la continuité de la rationalisation des salaires amorcée en 2014 et d'autre part, dans l'optique de prendre en compte partiellement les revendications sectorielles enregistrées.

L'enveloppe additionnelle s'élève à **65,6 milliards de FC**, soit un montant annuel de **1.750,9 milliards de FC** contre **1.574,0 milliards de FC** en 2014, soit **11,2%** d'accroissement, **4,8%** du PIB et **29,5%** des recettes courantes, alors que la norme situe le ratio autour de **7%** du PIB et **40%** des recettes courantes.

Une enveloppe mensuelle de **11,5 milliards de FC** représentant **34,6 milliards de FC** pour le dernier trimestre 2015 est prévue dans le cadre de la poursuite de la rationalisation des rémunérations amorcée au dernier trimestre 2014. Le traitement de base connaîtra ainsi une consolidation dans la fourchette de 10.000 à 16.000 FC du moins gradé au plus gradé en réduction des primes. Le salaire de l'huissier passera de 77.000 à 87.000 FC en province et de 92.000 à 102.000 FC à Kinshasa (y compris les 15.000 FC de transport). Pour ne pas baisser le net à payer des fonctionnaires recensés et impayés en salaire, il va falloir au même moment procéder à des mécanisations en salaire de tous les ministères.

En même temps que se poursuit la rationalisation, le Gouvernement va procéder au réajustement de la tension dans l'Armée et dans la Police pour près de **19,0 milliards de FC (6,2 milliards de FC** pour le dernier trimestre).

Pour ce qui est des retraités au sein de l'Administration publique, le Gouvernement envisage d'améliorer progressivement leur pension de retraite par le démarrage de la caisse nationale de retraite.

S'agissant des mesures sectorielles, un certain nombre d'actions sont envisagées, notamment :

- la résorption partielle des impayés de l'EPSP et de la Santé (près de 25 mille unités) pour un impact de 14,6 milliards de FC.

L'enveloppe des rémunérations transférées en provinces pour les secteurs à compétence exclusive s'élève à **674,8 milliards de FC**, soit **38,5%** du total des rémunérations.

3°. Biens, matériels et prestations

Les dépenses relatives aux biens, matériels et prestations s'élèvent à **1.118,1 milliards de FC** contre **1.149,4 milliards de FC** en 2014, soit un taux de régression de **2,7%** et **13,4%** du total des dépenses. Elles comprennent :

- ✓ le fonctionnement des institutions : **337,2 milliards de FC**, soit une régression de 1,8% par rapport à 2014 ;
- ✓ le fonctionnement des ministères : **678,9 milliards de FC**, soit une légère régression de 0,03% par rapport à 2014, incluant le financement réservé aux réformes des finances publiques, de l'administration publique et de l'EPSP avec les cantines scolaires ;
- ✓ les services déconcentrés : **7,0 milliards de FC** pour le fonctionnement courant des services centraux en provinces, soit une régression de **6,7%** due au transfert des crédits des services du pouvoir judiciaire vers le niveau central ;

- ✓ les charges communes : **95,0 milliards de FC** pour le paiement de la consommation d'eau et d'électricité, les autres charges telles que les imprimés de valeur et l'hébergement faisant partie de la politique de rationalisation et de déconcentration de la gestion.

4°. Transferts et subventions

Les dépenses relatives aux transferts et subventions s'élèvent à **1.317,7 milliards de FC** contre **1.230,7 milliards de FC**, soit **7,1%** d'accroissement par rapport à 2014 et **15,8%** du total des dépenses. Elles comprennent :

- ✓ la rétrocession aux régies financières : **276,9 milliards de FC**, calculée suivant le taux préétabli de 5% pour la DGDA et la DGI et 10% pour la DGRAD à partager avec les services d'assiette sur les assignations annuelles ;
- ✓ les transferts aux provinces et ETD au titre de fonctionnement : **241,7 milliards de FC** dans le cadre de 40% des recettes à caractère national ;
- ✓ les interventions économiques : **84,9 milliards de FC** marquant l'intervention de l'Etat en faveur des certaines entreprises pour leur relance et le recensement de la population (**15,0 milliards de FC**) ;
- ✓ les organismes auxiliaires : reconduction de **52,6 milliards de FC** de 2014 pour couvrir les subventions de l'Etat aux organismes des budgets annexes ;
- ✓ les services ex-BPO : reconduction de **27,0 milliards de FC** en appui aux services ex-BPO dont les recettes relèvent de la DGRAD. Des mesures de rationalisation sont en cours pour assainir le secteur ;
- ✓ les bourses d'études : reconduction de **2,5 milliards de FC** ;
- ✓ la TVA remboursable : **632,1 milliards de FC** en 2015 contre **585,9 milliards de FC** en 2014 pour garantir le remboursement par l'Etat aux opérateurs économiques, la TVA étant enregistrée en mode brut en recettes.

5°. Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements sont évaluées à **2.725,6 milliards de FC** contre **2.846,6 milliards de FC** en 2014, soit **32,6%** des dépenses totales et un taux de régression de **4,3%**. Elles comprennent :

- ✓ les investissements sur ressources propres : **1.232,7 milliards de FC** dont **99,4 milliards de FC** des projets du pouvoir central, **60,0 milliards de FC** de la contrepartie gouvernementale et **1.073,3 milliards de FC** de projets des provinces dans le cadre de 40% des recettes à caractère national ;
- ✓ les investissements sur ressources extérieures : **1.492,9 milliards de FC**, constituées totalement des dons projets.

L'opération d'harmonisation des projets entre le pouvoir central et les provinces permettra au Gouvernement d'avoir la lisibilité sur les différents projets des provinces, d'éviter le double emploi, de mieux programmer et organiser les plaidoyers auprès des partenaires au développement pour leur financement.

6°. Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à **217,2 milliards de FC** contre **278,4 milliards de FC** en 2014, soit un taux de régression de **22,0%**. Elles concernent essentiellement :

- ✓ les actions liées à l'organisation des élections locales, municipales et provinciales en 2015 pour lesquelles la CENI sollicite un budget des opérations de **434,0 milliards de FC** dont **38,2 milliards de FC** attendus des partenaires, en sus des investissements de **47,6 milliards de FC**. La contrainte budgétaire n'a permis d'aligner jusque-là qu'un crédit de **162,0 milliards de FC** en ressources propres et **38,2 milliards de FC** en ressources extérieures ;
- ✓ les sinistres, calamités et la réserve budgétaire : **17,0 milliards de FC** contre **83,0 milliards de FC** en 2014.

➤ Aperçu sur les dépenses contraignantes

La loi de finances 2015 situe les dépenses contraignantes à **76%** des recettes courantes, pendant que les recettes issues des ressources extérieures, des budgets annexes et des comptes spéciaux sont pré-affectées. Leur composition par rapport aux recettes courantes se décline comme suit :

- ✓ les rémunérations du pouvoir central : **18,3%**, soit **1.076,0 milliards de FC** ;
- ✓ la rétrocession aux régies financières : **4,7%**, soit **276,9 milliards de FC** ;
- ✓ les transferts aux provinces (rémunérations, fonctionnement et investissement) : **33,8%**, après déduction de la rétrocession aux régies financières et services d'assiette ainsi que de la TVA remboursable, soit **1.989,8 milliards de FC** ;

- ✓ la dette et les frais financiers extérieurs et intérieurs : **5,7%**, soit **336,3 milliards de FC** ;
- ✓ les élections : **2,8%**, soit **162,0 milliards de FC** (financement interne) ;
- ✓ la TVA remboursable : **10,7%**, soit **632,1 milliards de FC**.

La contrainte budgétaire exerce une pression sur les autres dépenses, de sorte que la part des **24%** restants ne peut couvrir les dépenses de 13 secteurs prioritaires repris dans la PBAG et la lettre d'orientation budgétaire, à savoir :

- les secteurs prioritaires traditionnels : la Santé, l'EPSP, l'Agriculture et le Développement rural, les Infrastructures et les Travaux publics, l'Energie;
- les secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes : la Défense, la Police, les Affaires étrangères, la Justice et le Pouvoir judiciaire, la DGM, l'ANR,
- les nouveaux secteurs : Transports et Tourisme.

➤ Effort entrepris pour combler le gap budgétaire

Au niveau du Gouvernement, l'avant-projet de loi de finances pour l'exercice 2015 avait été présenté avec un gap de financement. Des coupes de dépenses ont été opérées jusqu'à modifier les ambitions du Gouvernement sur certaines politiques alignées.

En effet, comme renseigne le tableau ci-après, les besoins de financement tel que soulevé par la PBAG pour l'année 2015 sont énormes.

Tableau n° 5 : Besoins de financement des secteurs prioritaires en 2015 en mias de FC

N°	Secteur (Code Section budgétaire)	Niveau projeté	Niveau défini dans le cadre budgétaire	Besoins de financement
1	Santé (37)	750,7	318,8	431,9
2	EPSP (38 et 91)	680,3	629,6	50,7
3	Agriculture (44)	114,7	90,7	24
4	Développement rural (45)	77,9	43,5	34,4
5	Infrastructures et travaux publics (42)	308,1	271,9	36,2
6	Energie (50)	425,6	171,2	254,4
7	Tourisme (57)	30,5	8,3	22,2
8	Transports (51)	368,4	344,1	24,3
9	Défense (27 et 28)	683,8	453,6	230,2
10	Police Nationale (73, 84 et 92)	256,9	251,4	5,5
11	Affaires étrangères (22, 23 et 69)	61	60	1

N°	Secteur (Code Section budgétaire)	Niveau projeté	Niveau défini dans le cadre budgétaire	Besoins de financement
12	Justice et Pouvoir judiciaire (20, 34 et 54)	182	152,5	29,5
13	Services de sécurité (85 et 86)	99,4	56,4	43
	TOTAL	4.039,3	2.852	1.187,3

Comme on peut le constater, la budgétisation de besoins des secteurs prioritaires tels que décrits ci-dessus n'a été possible que pour **2.852 milliards de FC**, ce qui dégage des besoins en financement de l'ordre de **1.187,3 milliards de FC**.

3.4. Mise en œuvre du programme d'actions du Gouvernement

Le projet de loi de finances reflète les politiques publiques du Gouvernement dont le soubassement est le PAG. Il est donc aligné sur les axes prioritaires du PAG dont les cibles ont été fixées dans la PBAG telles que reprises dans le tableau ci-après :

Tableau n° 6 : Parts relatives et cibles par axes prioritaires du PAG

OBJECTIF ET ACTION DU PROGRAMME D'ACTION	Budget 2014		Avant-projet Budget 2015		
	Montant	Part relative	Montant	Part relative	Tx accr.
1 POURSUIVRE ET FINALISER LES REFORMES INSTITUTIONNELLES EN VUE DE RENFORCER L'EFFICACITE DE L'ETAT	2 108 472 345 668	28,31	2 286 410 995 581	30,45	8,44
1100 Améliorer les Procédures de prise des décisions publiques	658 150 621 576	8,84	642 398 524 338	8,56	-2,39
1120 Organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions publiques	16 686 979 000	0,22	6 250 221 795	0,08	-62,54
1200 Poursuivre le processus de décentralisation	352 794 572 165	4,74	294 553 330 167	3,92	-16,51
1300 Reforme l'administration publique	134 848 317 000	1,81	60 234 047 633	0,80	-55,33
1410 Reforme l'armée	426 146 343 260	5,72	451 638 050 857	6,01	5,98
1420 Reforme la police	185 849 400 000	2,49	270 159 464 858	3,60	45,36
1430 Reforme les services de sécurité	148 670 057 667	2,00	356 931 273 751	4,75	140,08
1500 Reforme le système judiciaire	112 213 815 000	1,51	101 176 398 823	1,35	-9,84
1600 Promouvoir les droits de l'homme	6 449 241 000	0,09	6 449 241 000	0,09	0,00
1700 Lutter contre la corruption et l'impunité	48 325 706 000	0,65	48 652 715 248	0,65	0,68
1800 Promouvoir le genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant	18 337 293 000	0,25	47 967 727 111	0,64	161,59
2 CONSOLIDER LA STABILITE MACROECONOMIQUE ET ACCELERER LA CROISSANCE ET LA CREATION D'EMPLOIS	2 214 288 066 357	29,73	1 984 151 995 309	26,42	-10,39
2000 Consolider la stabilité macro économique	1 484 549 911 357	19,93	1 365 057 121 114	18,18	-8,05
2100 Poursuite des réformes structurelles de l'économie	6 995 976 000	0,09	5 647 644 351	0,08	-19,27
2200 Développement des industries de transformation et des industries structurantes	39 522 881 000	0,53	24 406 524 957	0,33	-38,25
2300 Promotion de politiques favorable à la création d'emploi	15 076 709 000	0,20	12 615 085 976	0,17	-16,33
2400 Promotion de la classe moyenne et protection du petit commerce	2 989 977 000	0,04	2 342 507 768	0,03	-21,65
2500 Consolidation et extension des activités de la microfinance	31 288 126 000	0,42	30 580 247 117	0,41	-2,26
2610 Promotion de la croissance du secteur agricole et élevage	178 380 504 000	2,39	116 964 465 938	1,56	-34,43
2611 Promotion de la croissance du secteur de la Chasse et de la pêche	1 735 564 000	0,02	4 315 864 915	0,06	148,67
2620 Promotion de la croissance du Secteur des Mines	47 621 369 000	0,64	92 710 365 644	1,23	94,68
2630 Promotion de la croissance du Secteur des Hydrocarbures et du gaz naturel	15 469 647 000	0,21	12 641 961 225	0,17	-18,28

OBJECTIF ET ACTION DU PROGRAMME D'ACTION		Budget 2014		Avant-projet Budget 2015		
		Montant	Part relative	Montant	Part relative	Tx accr.
2640	Promotion de la croissance du Secteur de Télécommunication et des nouvelles technologies de l'information et de la communication	95 933 038 000	1,29	111 773 657 021	1,49	16,51
2651	Promotion de la croissance du Secteur de la forêt	27 507 226 000	0,37	9 074 769 926	0,12	-67,01
2652	Promotion de la croissance du Secteur du Tourisme	6 575 238 000	0,09	7 840 584 952	0,10	19,24
2653	Promotion de la croissance du Secteur de l'environnement	36 425 692 000	0,49	25 830 169 611	0,34	-29,09
2660	Promotion de la croissance du Secteur de l'énergie Électrique	224 216 208 000	3,01	162 351 024 795	2,16	-27,59
3	POURSUIVRE LA CONSTRUCTION ET LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE BASE	461 419 617 114	6,19	623 805 485 816	8,31	35,19
3100	Cadre et priorité d'intervention	88 608 010 000	1,19	229 578 018 144	3,06	159,09
3200	Routes	137 576 551 914	1,85	302 584 976 919	4,03	119,94
3300	Voiries	34 876 885 000	0,47	6 395 207 359	0,09	-81,66
3411	Port et Aéroport	5 026 807 000	0,07	3 646 658 525	0,05	-27,46
3500	Transport ferroviaire	27 000 000 000	0,36	5 800 000 000	0,08	-78,52
3600	Ports, Voies maritimes et fluviales navigables	18 544 642 000	0,25	57 223 485 900	0,76	208,57
3700	Autres infrastructures de soutien à la croissance	147 075 150 200	1,97	15 876 428 786	0,21	-89,21
3800	Réformes institutionnelles du secteur	2 711 571 000	0,04	2 700 710 184	0,04	-0,40
4	AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LES CONDITIONS SOCIALES DE LA POPULATION	2 553 901 693 880	34,29	2 507 948 857 567	33,40	-1,80
4110	Amélioration du cadre de vie : Eau potable	56 046 072 880	0,75	52 471 279 452	0,70	-6,38
4120	Amélioration du cadre de vie : Électricité en milieu rural	29 198 429 000	0,39	29 198 869 058	0,39	0,00
4130	Amélioration du cadre de vie : Assainissement du milieu	8 061 611 000	0,11	8 225 975 498	0,11	2,04
4140	Amélioration du cadre de vie : Habitat-Urbanisme-Foncier	27 225 212 000	0,37	101 282 512 315	1,35	272,02
4150	Amélioration du cadre de vie : Transport en commun	42 163 567 000	0,57	272 165 758 304	3,62	545,50
4160	Amélioration du cadre de vie : Santé	804 618 819 396	10,80	653 303 671 277	8,70	-18,81
4170	Amélioration du cadre de vie : Education	1 053 774 838 716	14,15	1 076 423 155 967	14,34	2,15
4180	Amélioration du cadre de vie : Sports et loisirs	21 345 980 000	0,29	21 227 980 313	0,28	-0,55
4181	Amélioration du cadre de vie : Cultures	10 567 140 000	0,14	9 709 848 787	0,13	-8,11
4210	Niveau de revenu et pouvoir d'achat	87 668 262 000	1,18	81 477 967 000	1,09	-7,06
4220	Protection sociale : Réforme de la sécurité sociale	33 752 172 000	0,45	19 217 288 766	0,26	-43,06
4221	Protection sociale : Régime des retraites	14 570 881 000	0,20	12 866 868 476	0,17	-11,69
4230	Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	30 672 579 000	0,41	27 290 996 039	0,36	-11,02
4240	Dynamique communautaire	334 236 129 888	4,49	143 086 686 315	1,91	-57,19
5	RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE	48 033 322 900	0,64	43 889 067 394	0,58	-8,63
5100	Assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail	22 084 262 900	0,30	18 210 443 846	0,24	-17,54
5200	Initiation à la nouvelle citoyenneté	25 949 060 000	0,35	25 678 623 548	0,34	-1,04
6	RENFORCER LA DIPLOMATIE ET LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	62 889 300 000	0,84	62 439 867 908	0,83	-0,71
6100	Redéfinir une nouvelle Politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier International	40 107 890 000	0,54	40 064 480 748	0,53	-0,11
6200	Renforcer la coopération internationale et régionale	22 781 410 000	0,31	22 375 387 160	0,30	-1,78
Total		7 449 004 345 919	100,00	7 508 646 269 575	100,00	0,80

Source : Direction de la Préparation et du Suivi du Budget

Ces parts relatives ont été actualisées au fur et à mesure de l'exécution des objectifs du PAG à travers la programmation des secteurs dans la PBAG et dans les différentes lois de finances.

Les allocations budgétaires par axe du PAG se déclinent de la manière ci-après :

1°. L'objectif de la poursuite et de la finalisation des réformes institutionnelles voit sa part relative passer de **28,31%** en 2014 à **30,55%** en 2015, soit **2.280,6 milliards de FC**. Les politiques y incluses concernent :

- l'amélioration des procédures de prise des décisions publiques par les différentes institutions du pays (élections provinciales, municipales et locales, appui au Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, construction et équipement des ministères et institutions de cet axe) ;
- le recensement général et administratif de la population (cartographie, carte d'identité, etc.) ;
- la poursuite et la consolidation du processus de décentralisation (projets liés à l'assistance technique pour le développement humain, à la stabilisation et à la reconstruction de l'Est du pays, à l'atténuation des conflits et réconciliation des autorités locales) ;
- la réforme de l'administration publique, de l'armée, de la police, des services de sécurité et du système judiciaire, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et l'impunité (rajeunissement, pension, caisse de retraite, construction et réhabilitation des tribunaux de paix, des infrastructures civiles et militaires, des prisons et autres appuis aux secteurs, projets d'appui au développement humain et à la reconstruction de l'Est) ;
- la promotion du genre, amélioration du statut de la femme et de l'enfant (projets de lutte contre les violences, de construction des maisons de la femme).

2°. L'objectif relatif à la consolidation du cadre macroéconomique voit sa part relative varier légèrement de **29,73%** en 2014 à **26,42%** en 2015, soit **1.972,1 milliards de FC**. Parmi les actions, on note :

- la poursuite de la consolidation de la stabilité macroéconomique (modernisation des finances publiques, projets de relance économique à l'Est, fonds de soutien économique, construction des guichets uniques, des bâtiments, divers équipements) ;
- la poursuite des réformes structurelles de l'économie, notamment dans le domaine du portefeuille (les audits liés à la transformation des entreprises publiques en sociétés commerciales) ;

- le développement des industries de transformation et structurantes (appui aux opportunités économiques, renforcement système de traçabilité, CIPOR, projet PROMINES, équipement et renforcement des petites et moyennes entreprises, AZES, CATI, etc.) ;
 - la promotion des politiques favorables à la création d'emplois et de la classe moyenne et la protection du petit commerce (projets de renforcement des capacités institutionnelles et humaines, équipements, édifices, etc.) ;
 - la consolidation et l'extension des activités de la micro-finance (projet de construction du guichet unique intégral, programme d'aide au commerce, réhabilitation et équipement des ministères concernés, réseau de communication, certification des gisements miniers) ;
 - la promotion des secteurs agricole et élevage, chasse et pêche, des mines, des hydrocarbures, des télécommunications, du tourisme et environnement ainsi que de l'énergie (certification des gisements pour garantir l'opportunité de négocier dans le cadre du partenariat public - privé, études diverses, fonds de soutien à l'agriculture, projet sur la sécurité alimentaire, projets de relance agricole dont le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo) ;
 - la promotion de la croissance du secteur de l'environnement (gestion des déchets, changement climatique, gestion écosystème des parcs) ;
 - la promotion de la croissance du secteur de l'énergie électrique (réhabilitation des barrages d'Inga, de Katende et de Zongo, électrification, interconnexion des réseaux électriques).
- 3°. L'objectif relatif à la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base passe de **6,19%** en 2014 à **8,35%** en 2015, soit **623,7 milliards de FC** à la suite notamment de l'augmentation du financement extérieur dans le secteur. Les politiques y incluses concernent:
- la construction et la modernisation des routes, des voiries, ports et aéroports, des voies ferroviaires, maritimes et fluviales et des infrastructures de soutien à la croissance (différents projets de désenclavement, réunification routière, dragage, digues, ponts, bacs, projet transport multimodal, météorologie aéronautique, etc.) ;
 - les réformes institutionnelles du secteur et les interventions prioritaires y afférentes (différentes études et réformes dans ce secteur).

4°. L'objectif relatif à l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population voit sa part relative atteindre **33,26%** en 2015 contre **34,29%** en 2014, soit **2.482,9 milliards de FC**, demeurant ainsi l'objectif de premier rang du PAG. Les politiques y incluses comprennent :

- l'amélioration de la desserte en eau et en électricité en milieu rural (construction des usines d'adduction d'eau potable, amélioration hygiène et assainissement, électrification rurale / cas de villages modernes) ;
- l'assainissement du milieu et l'amélioration de l'habitat et du foncier (logements sociaux, égouts, informatisation du cadastre foncier, etc.) ;
- l'amélioration du transport en commun pour assurer la liaison entre les chefs-lieux (sécurité aérienne, acquisition baliseurs, dragages, navigabilité des voies, bus, etc.) ;
- l'amélioration du secteur de la santé (appui aux centrales de distribution des médicaments essentiels, aux différents programmes de santé, à la lutte contre les maladies, accès aux soins de santé primaire, action de soutien aux systèmes sanitaires, construction et réhabilitation, PEV, etc.);
- l'amélioration du secteur de l'éducation (éducation primaire de qualité pour tous, construction, réhabilitation et équipement des écoles et instituts supérieurs, etc.) ;
- la promotion de la culture, des sports et loisirs (construction réhabilitation des stades, élaboration de la politique culturelle nationale, fonds d'appui à la presse, etc.) ;
- l'amélioration des conditions sociales de la population (relèvement du niveau de revenu et du pouvoir d'achat, amélioration de la sécurité sociale, réduction de la vulnérabilité et promotion de la dynamique communautaire, appui aux infrastructures rurales, réhabilitation et entretien des pistes rurales, appui à la modernisation des villages, constructions et réhabilitations diverses, etc.).

5°. L'objectif du renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté voit sa part passer de **0,64%** en 2014 à **0,59%** en 2015, soit **43,9 milliards de FC**. Les politiques y incluses consistent à :

- Assurer une adéquation entre la formation scolaire ou universitaire et le monde du travail (réhabilitation des centres et des instituts de recherche, échanges technologiques, appui à la politique de la science technique et innovation en RDC, etc.);

- Promouvoir la citoyenneté.

6°. L'objectif du renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement voit sa part maintenue à son niveau de 2014, soit **0,84%** avec une enveloppe de **62,4 milliards de FC** en 2015.

Les politiques y incluses concernent essentiellement le renforcement de la politique étrangère et de la coopération internationale et régionale pour réaffirmer la place du Congo sur l'échiquier mondial (cas d'assainissement et l'équipement des ambassades, la construction des bâtiments, la contribution aux organismes, etc.).

3.5. Politiques publiques particulières en 2015

Dans le cadre de l'amélioration de la crédibilité du budget, le Gouvernement poursuit la rationalisation budgétaire en vue d'en améliorer la qualité et la présentation. A cet effet, un train de mesures est pris :

- **En matière de fonctionnement**, les orientations du Gouvernement sont axées sur (i) la poursuite de la rationalisation des chapitres budgétaires et des natures économiques de dépenses jugées superfétatoires en vue d'améliorer le contenu du budget, (ii) la rationalisation des dépenses liées aux missions et voyages par leur meilleure programmation, tout en accordant une attention particulière à ceux relatifs à la mobilisation des ressources publiques, à l'encadrement des dépenses et à la redynamisation de la diplomatie ainsi que (iii) la rationalisation des charges communes par l'application stricte des critères d'éligibilité contenus dans l'Arrêté n° 003/CAB/MIN/BUDGET/2007 du 6 avril.
- **En matière des transferts au profit des budgets annexes**, des efforts sont déployés pour les rationaliser en réduisant leur nombre et se conformer aux prescrits de la LOFIP. Les budgets annexes seront présentés en spécifiant les dépenses de fonctionnement, d'investissement et de rémunération, les programmes et objectifs, les recettes propres, le solde excédentaire ou déficitaire ainsi que la subvention attendue (cas de la santé, de l'ESURS, des affaires sociales).

Par ailleurs, dans l'objectif de dégager des espaces budgétaires, des mesures ont été prises pour supprimer les instituts supérieurs et les structures médicales non viables en se fondant sur les actes de leur création, leurs programmes d'action, leurs recettes propres ainsi que sur les excédents éventuels qu'elles peuvent réaliser et verser au compte général du Trésor.

En matière d'investissements, la réintroduction des notions d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement prévues dans la LOFIP en ses articles 42, 52 et 78 exige que les projets d'investissement soient présentés et autorisés dans une optique de la pluriannualité. Dans cet ordre d'idées, les projets sont présentés en indiquant le coût total, la durée et la programmation indicative. Il en est de même des projets d'investissements financés sur les ressources des provinces pour lesquels une harmonisation entre provinces et pouvoir central (ministères du Plan et du Budget) a été faite afin de donner plus de lisibilité à l'action de la décentralisation.

En matière des rémunérations, l'action du Gouvernement s'oriente, au-delà du processus de bancarisation, vers l'application de la notion d'autorisation d'emplois rémunérés et ce, conformément à l'article 22 de la LOFIP qui fixe par ministère, institution ou budget annexe, les plafonds des autorisations d'emplois rémunérés. Cela conduit à une meilleure budgétisation et gestion du personnel en termes de recrutement, d'emplois à pourvoir et de mise à la retraite.

3.6. Nouvelles mesures à inscrire dans la loi de finances

3.6.1. En matière des recettes

Un certain nombre de mesures nouvelles sous-tendent les prévisions des recettes de l'exercice 2015. Il s'agit des nouvelles mesures fiscales qui, selon les prescrits de l'article 21 de la LOFIP, sont prévues et évaluées par une loi de finances.

Au niveau de la DGRAD et des services d'assiette, il est envisagé un autre mode de taxation des autorisations d'importation des médicaments, soit **2%** de la valeur CIF au lieu de **30 USD** actuellement d'application sur toute autorisation quelle que soit sa valeur.

De même, en 2014, il était prévu que les 50% de pas de porte et royalties dont bénéficient les entreprises du portefeuille du secteur minier, en vertu des contrats et conventions soient portés au bénéfice du Trésor. Cette mesure est reconduite en 2015.

3.6.2. Mesures d'encadrement des dépenses

Afin de rentabiliser davantage la TVA, il est prévu au budget 2015 l'achat des caisses enregistreuses pour établir un lien étroit entre les opérateurs économiques et le Fisc.

Il est également prévu des mesures de rationalisation des chapitres budgétaires, des natures jugées superfétatoires, des missions et voyages, des charges communes, des budgets annexes et des services ex-BPO.

CONCLUSION

Le projet de loi de finances de l'exercice 2015 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **8.363,2 milliards de FC**.

Le niveau des dépenses présenté permet de prendre en compte certaines actions prioritaires du Gouvernement, telles qu'elles ressortent des orientations du Chef de l'Etat. Il s'est avéré nécessaire d'intégrer les besoins essentiels exprimés par les treize secteurs prioritaires, à savoir ceux traditionnels et ceux à lois de programmation ou à grandes réformes. Les besoins des provinces sont analysés parallèlement pour une plus grande lisibilité de la politique budgétaire.

L'effort du Gouvernement va donc se concentrer sur la mobilisation des ressources pour rencontrer les besoins des services et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son programme d'action. Cela devra se traduire par l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exonérations et une meilleure prise en compte des budgets annexes et des comptes spéciaux. Des actions de renforcement du contrôle fiscal et douanier sont indispensables pour endiguer la fraude et l'évasion fiscale.

En matière des rémunérations, le Gouvernement maintient la politique de leur rationalisation pour assurer l'équité et mettre en place une stratégie de mise à la retraite adéquate. La bancarisation devra également se poursuivre pour une meilleure maîtrise des effectifs et des masses salariales, fondamentale pour le montage d'une politique salariale cohérente.

Les actions de rationalisation portent également sur les budgets annexes, les comptes spéciaux ainsi que sur les chapitres et natures jugés superfétatoires et ce, grâce à une meilleure quantification des lignes budgétaires et une application rigoureuse des principes et techniques budgétaires.

Le Gouvernement soumet donc au Parlement le projet de loi de finances (document n°1) accompagné des documents prévus aux articles 78 et 79 de la LOFIP :

- document n°2 : Exposé général ;
- document n°3 : Rapport sur l'exécution du budget au premier semestre 2014 ;
- document n°4 : Annexe explicative d'analyse des prévisions de recettes de l'exercice 2015 ;
- document n°5 : Annexe explicative des prévisions des dépenses de l'exercice 2015 ;

- document n°6 : Développement par titre des crédits de l'exercice 2015 ;
- document n°7 : Programmation budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) révisée de 2015 à 2017 ;
- document n°8 : Développement par centre de gestion et par section de la subvention aux services déconcentrés.

Le Gouvernement soumet également au Parlement le premier projet de loi de consolidation budgétaire de l'exercice 2014, élaboré conformément aux dispositions des articles 223 et 224 de la LOFIP.

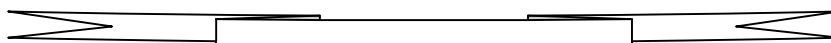


TABLEAU N° 1: SYNTHÈSE DES RECETTES DU PROJET DU BUDGET 2015(En Fc)

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2014						PROJET DE LOI DE FINANCES 2015				
		PREVISIONS 2014	Struct. (%)	PREVISIONS LINEAIRES	REALISATIONS FIN JUIN	Taux réel. (%)	REALISATIONS PROBABLE FIN DECEMBRE	Taux réel. (%)	PREVISIONS 2015	Struct. (%)	Taux accr.	% PIB
I.	BUDGET GENERAL	7 449 004 345 919	90,0	3 724 502 172 960	2 284 981 247 624	61,3	5 288 869 167 597	71,0	7 465 648 713 234	89,3	0,2	20,6
I.1.	RECETTES INTERNES (POUVOIR CENTRAL)	5 480 395 169 919	66,2	2 740 197 584 960	2 167 764 285 157	79,1	4 744 970 167 597	86,6	5 883 620 208 600	70,4	7,4	16,2
I.1.1.	RECETTES COURANTES	5 480 395 169 919	66,2	2 740 197 584 960	2 167 764 285 157	79,1	4 744 970 167 597	86,6	5 883 620 208 600	70,4	7,4	16,2
I.1.1.1	Recettes des Douanes et Accises	2 456 599 330 291	29,7	1 228 299 665 146	893 693 676 916	72,8	1 947 045 047 749	79,3	2 466 383 630 125,0	29,5	0,4	6,8
I.1.1.2	Recettes des Impôts	1 958 643 743 484	23,7	979 321 871 742	813 450 766 193	83,1	1 894 290 893 093	96,7	2 332 400 594 071,0	27,9	19,1	6,4
I.1.1.4	Recettes non Fiscales	654 717 096 144	7,9	327 358 548 072	254 537 038 472	77,8	520 668 226 755	79,5	686 202 764 226,0	8,2	4,8	1,9
1*	DGRAD	565 977 985 144	6,8	282 988 992 572	254 537 038 472	89,9	520 668 226 755	92,0	686 202 764 226	8,2	21,2	1,9
2*	Autres	88 739 111 000	1,1	44 369 555 500	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-100,0	0,0
a.	Bonus sur contrat chinois		0,0	0			0		0,0		0,0	
b.	Pas de porte minier	63 000 000 000	0,8	31 500 000 000		0,0	0	0,0	0,0	-100,0	0,0	
c.	Vente de participations	0	0,0	0			0		0	0,0	0,0	
d.	Excédent de gestion des ETS publics	0	0,0	0			0		0	0,0	0,0	
e.	Autres recettes (Par DGRAD-DGDA)	25 739 111 000	0,3	12 869 555 500			0	0,0	0,0	-100,0	0,0	
I.1.1.5	Recettes des Pétroliers Producteurs	410 435 000 000	5,0	205 217 500 000	206 082 803 576	100,4	382 966 000 000	93,3	398 633 220 178	4,8	-2,9	1,1
1*	DGI	169 520 668 000	2,0	84 760 334 000	77 894 060 380	91,9	153 186 400 000	90,4	172 031 128 747	2,1	1,5	0,5
2*	DGRAD	240 914 332 000	2,9	120 457 166 000	128 188 743 196	106,4	229 779 600 000	95,4	226 602 091 431	2,7	-5,9	0,6
I.1.2	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	1 968 609 176 000	23,8	984 304 588 000	117 216 962 467	11,9	543 899 000 000	27,6	1 582 028 504 634	18,9	-19,6	4,4
I.2.1.	RECETTES D'APPUI BUDGETAIRES	197 373 288 000	2,4	98 686 644 000	0	0,0	0	0,0	50 985 200 233	0,6	-74,2	0,1
I.2.1.1	Emprunt Programme	0		0			0		0			0,0
I.2.1.2	Dons Budgetaires	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
I.2.1.3	Ressources PPTTE	197 373 288 000	2,4	98 686 644 000	0	0,0	0	0,0	50 985 200 233	0,6	-74,2	0,1
a.	Ressources PPTTE	40 373 288 000	0,5	20 186 644 000		0,0	0	0,0	50 985 200 233	0,6	26,3	0,1
b.	Ressources Allègements IADM	157 000 000 000	1,9	78 500 000 000		0,0	0	0,0	0	0,0	-100,0	0,0
I.2.2.	RECETTES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 771 235 888 000	21,4	885 617 944 000	117 216 962 467	13,2	543 899 000 000	30,7	1 531 043 304 401	18,3	-13,6	4,2
I.2.2.1	Dons Projets	1 587 193 316 000	19,2	793 596 658 000	117 216 962 467	14,8	543 899 000 000	34,3	1 531 043 304 401	18,3	-3,5	4,2
a)	Dons Projet PARSE et PME	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
b)	Autres Dons	1 587 193 316 000	19,2	793 596 658 000	117 216 962 467	14,8	543 899 000 000,0	34,3	1 531 043 304 401	18,3	-3,5	4,2
I.2.2.2	Emprunts Projets	184 042 572 000	2,2	92 021 286 000	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-100,0	0,0
a)	Banque Mondiale	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
b)	BAD	27 143 122 000	0,3	13 571 561 000			0		0	0,0		0,0
c)	Chine	156 899 450 000	1,9	78 449 725 000			0		0	0,0		0,0
c)	Inde	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
II.	BUDGETS ANNEXES	516 429 915 000	6,2	258 214 957 500	50 339 156 087	19,5	100 678 312 174	19,5	535 021 391 940	6,4	3,6	1,5
III.	COMPTES SPECIAUX	307 999 348 000	3,7	153 999 674 000	126 898 323 038	82,4	253 796 646 076	82,4	362 546 710 885	4,3	17,7	1,0
III.1	FONER	91 491 128 000	1,1	45 745 564 000			0	0,0	105 244 194 965	1,3	15,0	0,3
III.2	FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION	2 497 235 000	0,0	1 248 617 500			0	0,0	2 587 135 460	0,0	3,6	0,0
III.3	FONDS DE PROMOTION CULTURELLE	5 874 389 000	0,1	2 937 194 500			0	0,0	6 085 867 004	0,1	3,6	0,0
III.4	FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE	120 569 121 000	1,5	60 284 560 500			0	0,0	124 909 609 356	1,5	3,6	0,3
III.5	FONDS DE CONTREPARTIE	12 057 475 000	0,1	6 028 737 500			0	0,0	12 491 544 100	0,1	3,6	0,0
III.6	OPEC	510 000 000	0,0	255 000 000			0	0,0	528 360 000	0,0	3,6	0,0
III.7	FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT	0	0,0	0			0		33 000 000 000	0,4		0,1
III.8	PPP-BOT-TROC	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
III.9	RVA	75 000 000 000	0,9	37 500 000 000			0	0,0	77 700 000 000	0,9	3,6	0,2
IV.	RECETTES PROPRES DES PROVINCES	0	0,0	0			0		0	0,0		0,0
	TOTAL RECETTES / FC	8 273 433 608 919	100,0	4 136 716 804 460	2 462 218 726 749	59,5	5 643 344 125 847	68,2	8 363 216 816 059	100,0	1,1	23,0

TABLEAU N° 3: MODALITÉS DE CALCUL DE LA RETROCESSION AUX REGIES FINANCIERES ET DE 40% DE TRANSFERT AUX PROVINCES ET ETD

RUBRIQUES	BUDGET 2014	PROJET DE LOI DE FINANCES 2015
1. Recettes courantes	5 391 656 058 919 FC	5 883 620 208 600 FC
- DGDA	2 456 599 330 291 FC	2 466 383 630 125 FC
- DGI	1 958 643 743 484 FC	2 332 400 594 071 FC
- DGRAD	565 977 985 144 FC	686 202 764 226 FC
- Pétroliers	410 435 000 000 FC	398 633 220 178 FC
2. TVA remboursable	585 997 820 117 FC	632 081 466 695 FC
- DGDA	354 914 758 993 FC	356 902 138 735 FC
- DGI	231 083 061 124 FC	275 179 327 960 FC
3. Recettes courantes - TVA remboursables	4 805 658 238 802 FC	5 251 538 741 905 FC
- DGDA	2 101 684 571 298 FC	2 109 481 491 390 FC
- DGI	1 727 560 682 360 FC	2 057 221 266 111 FC
- DGRAD	565 977 985 144 FC	686 202 764 226 FC
- Pétroliers	410 435 000 000 FC	398 633 220 178 FC
4. Rétrocession Régies	242 431 873 000 FC	276 955 414 298 FC
- DGDA	104 650 424 900 FC	105 474 074 570 FC
- DGI	84 877 578 200 FC	102 861 063 306 FC
- DGRAD	52 903 869 900 FC	68 620 276 423 FC
5. Recettes Courantes - Rétro Régies	4 563 226 365 802 FC	4 974 583 327 607 FC
- DGDA	1 997 034 146 398 FC	2 004 007 416 821 FC
- DGI	1 642 683 104 160 FC	1 954 360 202 805 FC
- DGRAD	513 074 115 244 FC	617 582 487 803 FC
- Pétroliers	410 435 000 000 FC	398 633 220 178 FC
6. Transfert (40%)	1 825 290 546 321 FC	1 989 833 331 043 FC
- DGDA	798 813 658 559 FC	801 602 966 728 FC
- DGI	657 073 241 664 FC	781 744 081 122 FC
- DGRAD	205 229 646 098 FC	247 032 995 121 FC
- Pétroliers	164 174 000 000 FC	159 453 288 071 FC
7. Répartition Transfert Provinces	1 795 040 755 000 FC	1 989 833 331 043 FC
- Rémunérations	699 264 717 000 FC	674 843 721 783 FC
- Fonctionnement	212 400 000 000 FC	241 698 100 000 FC
- Investissement	883 376 038 000 FC	1 073 291 509 260 FC
6. Solde (Recettes - Dépenses)	30 249 791 321 FC	0 FC
7. Reste à répartir (Pouvoir central)	2 737 935 819 481 FC	2 984 749 996 564 FC

TABLEAU N° 4: ETAT DE L'EQUILIBRE FINANCIER ET BUDGETAIRE DU PROJET DU BUDGET 2015

N°	SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET VOTE 2014	PROJET DE LOI DE FINANCES 2015	RUBRIQUES À FINANCER	BUDGET VOTE 2014	PROJET DE LOI DE FINANCES 2015
A	POUVOIR CENTRAL	7 449 004 345 919	7 465 648 713 234		7 449 004 345 919	7 465 648 713 234
1	Ressources Propres	5 637 395 169 919	5 883 620 208 600	Dépenses sur Ressources Propres	5 637 395 165 919	5 883 620 208 600
1.1.	Ressources propres affectées à la consommation et	3 842 354 414 919	3 893 786 877 557	Dépenses du Pouvoir central	3 842 354 410 919	3 893 786 877 557
1.1.1.	Recettes courantes après retenue de 40%	3 685 354 414 919	3 893 786 877 557	Dépenses courantes	3 388 163 961 139	3 575 807 473 919
1.1.2.	Recettes exceptionnelles	0	0	- Dette Intérieure	80 000 000 000	80 000 000 000
1.1.3.	Dons budgétaires	0	0	- Dette et frais financiers extérieurs	201 710 864 000	168 944 600 000
1.1.4.	Ressources Allègements IADM	157 000 000 000	0	- Frais Financiers intérieurs	87 356 926 000	87 356 926 000
				- Rémunérations	865 507 321 000	1 064 088 847 366
				- Fonctionnement des Institutions	343 184 229 667	337 160 773 625
				- Fonctionnement des Ministères	631 620 831 200	644 166 790 592
				- Financement des réformes	33 400 000 000	16 083 039 229
				- Subvention aux Services Déconcentrés	7 500 002 000	7 000 000 000
				- Dépenses Communes	119 559 942 000	95 000 000 000
				- Rétrocession aux Régies Financières	242 431 873 000	276 955 414 298
				- Interventions Économiques	108 644 154 155	84 901 708 959
				- Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	51 749 998 000	52 567 907 155
				- Fonctionnement des Services ex-BPO	27 000 000 000	27 000 000 000
				- Pension de retraite	0	0
				- Bourses d'études	2 500 000 000	2 500 000 000
				- TVA Remboursable	585 997 820 117	632 081 466 695
				Dépenses d'investissement et exceptionnelles	454 190 449 780	317 979 403 638
				- Projets invest. Ress. Propres	145 327 209 780	78 979 403 638
				- Contrepartie des projets	68 281 344 000	60 000 000 000
				- Dépenses Except. sur Ressources Propres	240 581 896 000	179 000 000 000
1.2.	Retenue de 40%	1 795 040 755 000	1 989 833 331 043	Transfert aux Provinces et ETD (40%)	1 795 040 755 000	1 989 833 331 043
				- Rémunérations	699 264 717 000	674 843 721 783
				- Fonctionnement	212 400 000 000	241 698 100 000
				- Investissement Provinces	883 376 038 000	1 073 291 509 260
2	Ressources Extérieures	1 811 609 176 000	1 582 028 504 634	Dépenses sur Ressources Extérieures	1 811 609 180 000	1 582 028 504 634
2.1.	Ressources PPTE	40 373 288 000	50 985 200 233	Dépenses financées sur Ress. PPTE	40 373 288 000	50 985 200 233
				- Projets invest. Ress. Propres	16 149 315 200	20 394 080 093
				- Rémunérations	10 093 322 000	11 918 766 732
				- Fonctionnement	14 130 650 800	18 672 353 408
2.2.	Recettes extérieures de financement des	1 771 235 888 000	1 531 043 304 401	Dépenses sur Ress. de financement des invest.	1 771 235 892 000	1 531 043 304 401
				- Rémunérations (PARSE)		
				- Fonctionnement (PARSE)		
				- Investissement (PARSE)		
				- Fonctionnement (PME)		
				- Invest. Ress. Extérieures / Autres bailleurs	1 733 431 892 000	1 492 891 805 969
				- Dépenses Except. sur Ressources Extérieures	37 804 000 000	38 151 498 432
B	PROVINCES	0	0		0	0
	Recettes de Provinces			Dépenses de Provinces	0	0
C	BUDGETS ANNEXES	516 429 915 000	535 021 391 940	BUDGETS ANNEXES	516 429 915 000	535 021 391 940
D	COMPTES SPECIAUX	307 999 348 000	362 546 710 885	COMPTES SPECIAUX	307 999 348 000	362 546 710 885
	Total général	8 273 433 608 919	8 363 216 816 059		8 273 433 608 919	8 363 216 816 059
	Solde				0	0

Tableau n° 5 : Dépenses contraignantes de l'exercice 2015

N°	DÉPENSES CONTRAIGNANTES	Projet de Loi de finances 2015	%RC
1	Rémunérations du Pouvoir Central	1 076 007 614 098	18,3
2	Rétrocession aux Régies Financières	276 955 414 298	4,7
3	Transfert aux Provinces et ETD (40%)	1 989 833 331 043	33,8
4	Dettes et Frais Financiers extérieurs et intérieurs	336 301 526 000	5,7
5	Organisation des élections	162 000 000 000	2,8
6	TVA remboursable	632 081 466 695	10,7
	TOTAL	4 473 179 352 134	76,0

TABLEAU N°6 : SYNTHÈSE DES RECETTES DES DOUANES ET ACCISES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2015

N°	NATURE DES RECETTES	LOI DE FINANCES 2012			LOI DE FINANCES 2013			LOI DE FINANCES 2014				PROJET DE LOI DE FINANCES 2015		
		VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	REALISATIONS A FIN JUIN	TAUX REAL.	PROJET	TAUX ACCR.	STRUCT
I.	Impôts généraux sur les biens et services	575 000 000 000	597 754 717 263	104,0	663 906 943 233	552 773 453 341	83,3	1 174 933 503 406	587 466 751 703	437 583 361 449	74,5	1 097 326 107 770	-6,6	44,5
II.	Droits d'accises	373 000 000 000	240 566 902 078	64,5	468 536 732 230	374 680 632 025	80,0	543 486 234 445	271 743 117 223	154 455 840 165	56,8	582 581 459 993	7,2	23,6
III.	Droits de douane et autres droits à l'importation	437 486 899 584	463 492 190 674	105,9	471 761 891 114	533 244 943 421	113,0	721 192 081 388	360 596 040 694	296 668 940 758	82,3	765 275 996 751	6,1	31,0
IV.	Taxes à l'exportation	14 513 100 416	8 182 230 638	56,4	16 362 511 436	7 354 512 135	44,9	14 674 832 052	7 337 416 026	4 020 260 760	54,8	11 353 121 153	-22,6	0,5
V.	Amendes et Pénalités	100 000 000 000	3 429 115 573	3,4	13 000 000 000	1 424 038 054	11,0	2 312 679 000	1 156 339 500	965 273 785	83,5	9 846 944 457	325,8	0,4
	TOTAL DGDA	1 500 000 000 000	1 313 425 156 225	87,6	1 633 568 078 013	1 469 477 578 975	90,0	2 456 599 330 291	1 228 299 665 145	893 693 676 916	72,8	2 466 383 630 125	0,4	100,0

TABLEAU N°7 : SYNTHÈSE DE RECETTES DES IMPÔTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2015

N°	NATURE DES RECETTES	LOI DE FINANCES 2012			LOI DE FINANCES 2013			LOI DE FINANCES 2014				PROJET DE LOI DE FINANCES 2015		
		VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	REALISATIONS A FIN JUIN	TAUX REAL.	PROJET	TAUX ACCR.	STRUCT
I	Impôts sur les Rémunérations	448 276 116 860	359 724 301 745	80,2	538 239 117 339	527 654 527 345	98,0	714 716 275 313	357 358 137 656	294 104 931 186	82,3	782 707 701 921	9,5	33,6
II.	Impôts sur les Bénéfices et Profits et sur les Revenus des Capitaux Mobiliers	265 036 868 263	192 319 188 869	72,6	324 055 743 444	299 321 728 571	92,4	446 301 619 048	223 150 809 524	214 868 386 890	96,3	710 570 442 806	59,2	30,5
III.	Impôts et Taxes sur les Biens et Services	684 960 772 897	526 132 615 365	76,8	673 363 273 135	408 190 285 781	60,6	747 667 661 124	373 833 830 562	296 204 025 402	79,2	788 176 652 840	5,4	33,8
IV.	Autres Recettes	29 568 092 797	167 401 840 271	566,2	53 595 641 423	34 514 287 016	64,4	49 958 188 000	24 979 094 000	8 273 422 715	33,1	50 945 796 504	2,0	2,2
	TOTAL DGI	1 427 841 850 817	1 245 577 946 250	87,2	1 589 253 775 341	1 269 680 828 713	79,9	1 958 643 743 484	979 321 871 742	813 450 766 194	83,1	2 332 400 594 071	19,1	100,0

TABLEAU N° 8 : SYNTHESE DES RECETTES NON FISCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2015

CODES	MINISTERES ET SERVICES	LOI DE FINANCES 2012			LOI DE FINANCES 2013			LOI DE FINANCES 2014				PROJET DE LOI DE FINANCES 2015		
		VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	REALISATION S FIN JUIN	TAUX REAL.	PROJET	TAUX ACCR.	STRUCT
I.	RECETTES ADMINISTRATIVES	389 073 270 069	206 185 220 192	53,0	501 629 421 107	129 444 375 472	25,8	251 781 172 401	125 890 586 201	97 683 191 324	77,6	302 396 344 915	20,1	44,1
II.	RECETTES JUDICIAIRES	26 207 695 725	7 134 633 276	27,2	22 484 038 000	5 118 871 184	22,8	15 648 088 000	7 824 044 000	3 928 964 507	50,2	22 359 080 686	42,9	3,3
III.	RECETTES DOMANIALES	318 590 801 105	148 727 443 971	46,7	254 284 941 690	150 343 340 172	59,1	289 693 385 743	144 846 692 872	95 657 456 457	66,0	354 424 976 658	22,3	51,7
IV.	RECETTES DE PARTICIPATIONS	13 957 317 650	11 850 218 356	84,9	11 547 426 612	11 732 604 642	101,6	8 855 339 000	4 427 669 500	6 241 212 519	141,0	7 022 361 967	-20,7	1,0
V.	PART DES PROVINCES	0	0		0	83 591 469 662		0	0	51 026 213 666		0		0,0
TOTAL		747 829 084 549	373 897 515 796	50,0	789 945 827 409	380 230 661 132	48,1	565 977 985 144	282 988 992 572	254 537 038 472	89,9	686 202 764 226	21,2	100,0

TABLEAU N° 8 BIS : RECAPITULATIF DES RECETTES NON FISCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2015 PAR SERVICE D'ASSIETTE

CODES	MINISTERES ET SERVICES	LOI DE FINANCES 2012			LOI DE FINANCES 2013			LOI DE FINANCES 2014				PROJET DE LOI DE FINANCES 2015		
		VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	REALISATIONS FIN JUIN	TAUX REAL.	PROJET	TAUX ACCR.	STRUCT.
I.	RECETTES ADMINISTRATIVES	389 073 270 069	206 185 220 192	53,0	501 629 421 107	129 444 375 472	25,8	251 781 172 401	125 890 586 201	97 683 191 324	77,6	302 396 344 915	20,1	44,1
22	AFFAIRES ETRANGERES	20 390 841 888	10 933 378 358	53,6	23 367 614 728	21 063 865 242	90,1	25 303 329 000	12 651 664 500	5 743 405 099	45,4	25 865 942 700	2,2	3,8
25 a	INTERIEUR ET SECURITE	2 548 282 800	923 438 245	36,2	1 000 000 000	213 819 887	21,4	711 359 000	355 679 500	193 808 160	54,5	817 862 321	15,0	0,1
25 b	INTERIEUR / RELATION AVEC LES PARTIS POLITIQUES	400 000 000	109 301 460	27,3	2 670 473 000	24 178 950	0,9	1 396 800 000	698 400 000	32 455 135	4,6	1 396 417 500	0,0	0,2
29	ECONOMIE NATIONALE	8 175 525 058	664 376 767	8,1	8 345 744 603	331 774 853	4,0	8 345 744 000	4 172 872 000	160 685 533	3,9	9 931 435 360	19,0	1,4
30	FINANCES	1 413 102 000	475 032 438	33,6	2 600 000 000	168 702 396	6,5	3 952 408 000	1 976 204 000	78 184 547	4,0	4 140 584 000	4,8	0,6
31	BUDGET	151 398 427	0	0,0	178 305 985	8 289 518	4,6	0	0	0	0	1 600 000 000		
32	PLAN	521 239 600	30 658 744	5,9	950 000 000	31 687 453	3,3	11 033 000	5 516 500	23 736 645	430,3	80 660 700	631,1	0,0
37	SANTE	29 796 063 991	10 121 681 194	34,0	20 375 803 759	2 052 161 536	10,1	10 200 874 000	5 100 437 000	756 648 266	14,8	12 456 000 154	22,1	1,8
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNELLE (EPSP)	25 449 261	225 550	0,9	55 000 000	0	0,0	0	0	0	0	0		
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE (ESU)	2 434 286 706	93 728 459	3,9	2 723 536 995	104 028 253	3,8	30 750 000	15 375 000	34 534 310	224,6	1 069 819 200	3 379,1	0,2
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	75 785 358	0	0,0	77 363 534	2 615 889	3,4	79 056 000	39 528 000	1 772 475	4,5	79 077 453	0,0	0,0
42	TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES	1 786 638 988	103 502 958	5,8	1 474 571 279	195 814 799	13,3	430 069 000	215 034 500	82 936 424	38,6	260 912 785	-39,3	0,0
44	AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE	14 269 829 143	5 303 877 188	37,2	13 000 000 000	620 720 790	4,8	5 652 612 000	2 826 306 000	449 760 977	15,9	7 076 602 916	25,2	1,0
46	INDUSTRIE	9 238 982 999	2 429 810 715	26,3	9 700 932 148	1 497 961 199	15,4	9 029 832 000	4 514 916 000	1 138 167 997	25,2	10 381 761 331	15,0	1,5
47	COMMERCE EXTERIEUR	30 293 745 358	23 861 763 914	78,8	31 197 848 162	5 845 456 553	18,7	6 001 837 500	3 000 918 750	3 327 679 015	110,9	11 565 312 330	92,7	1,7
50	ENERGIE	7 019 595 105	1 519 988 615	21,7	7 165 773 224	703 385 130	9,8	1 226 337 000	613 168 500	144 433 686	23,6	1 409 941 851	15,0	0,2
51	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	19 411 821 963	4 188 481 315	21,6	19 816 059 470	2 372 560 577	12,0	9 540 801 000	4 770 400 500	1 464 916 085	30,7	12 086 233 380	26,7	1,8
52	AUTORITE DE REGULATION DES PTT	35 078 668 885	25 083 701 135	71,5	33 676 820 490	39 830 985 352	118,3	62 320 052 901	31 160 026 451	36 751 174 901	117,9	76 506 146 209	22,8	11,1
52	POSTES, TELEPHONES ET TELECOMMUNICATIONS	148 343 546 615	101 768 112 667	68,6	264 481 571 065	35 126 994 394	13,3	60 189 920 000	30 094 960 000	37 948 272 800	126,1	69 534 706 685	15,5	10,1
53	COMMUNICATION ET MEDIAS	5 223 777 038	61 778 755	1,2	5 234 865 444	90 149 955	1,7	586 979 000	293 489 500	96 484 531	32,9	1 328 898 540	126,4	0,2
57	TOURISME	17 755 075 401	3 944 012 144	22,2	18 642 829 171	2 616 062 309	14,0	9 087 316 000	4 543 658 000	1 228 844 805	27,0	10 813 906 040	19,0	1,6
58	CULTURE ET ARTS	7 378 986 386	601 561 402	8,2	7 394 079 710	252 372 654	3,4	2 013 664 000	1 006 832 000	45 990 680	4,6	2 315 145 955	15,0	0,3
60	JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 379 043 262	458 428 048	19,3	2 428 585 161	860 468 477	35,4	621 248 000	310 624 000	625 686 288	201,4	2 800 000 000	350,7	0,4
62	EMPLOI ET TRAVAIL	14 779 133 420	6 006 914 583	40,6	14 811 866 827	7 035 059 306	47,5	14 569 608 000	7 284 804 000	3 659 124 876	50,2	16 750 942 093	15,0	2,4
63	PREVOYANCE SOCIALE					503 728 108		9 356 490 000	4 678 245 000	0	0,0	9 339 660 000	-0,2	1,4
64	AFFAIRES SOCIALES	43 976 703	2 264 355	5,1	100 000 000	2 248 237	2,2	0	0	1 017 461		0		
86	DIRECTION GENERALE DES MIGRATIONS (DGM)	10 138 473 713	7 499 201 184	74,0	10 159 776 351	7 889 283 656	77,7	11 123 053 000	5 561 526 500	3 693 470 630	66,4	12 788 375 411	15,0	1,9
II.	RECETTES JUDICIAIRES	26 207 695 725	7 134 633 276	27,2	22 484 038 000	5 118 871 184	22,8	15 648 088 000	7 824 044 000	3 928 964 507	50,2	22 359 080 686	42,9	3,3
34	JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX	4 740 783 804	513 386 404	10,8	3 350 000 000	308 270 327	9,2	550 808 000	275 404 000	182 187 431	66,2	1 440 282 300	161,5	0,2
85	POLICE NATIONALE	11 949 628 427	4 648 746 477	38,9	11 134 038 000	3 571 696 598	32,1	14 920 871 000	7 460 435 500	2 000 448 760	26,8	15 715 977 765	5,3	2,3
87	COURS, TRIBUNAUX ET PARQUETS	9 517 283 494	1 972 500 396	20,7	8 000 000 000	1 238 904 259	15,5	176 409 000	88 204 500	1 746 328 317	1 979,9	5 202 820 621	2 849,3	0,8
III.	RECETTES DOMANIALES	318 590 801 105	148 727 443 971	46,7	254 284 941 690	150 343 340 172	59,1	289 693 385 743	144 846 692 872	95 657 456 457	66,0	354 424 976 658	22,3	51,7
43	URBANISME ET GESTION IMMOBILIERE	6 454 540 047	1 158 910 675	18,0	6 454 540 047	2 026 452 412	31,4	1 642 718 000	821 359 000	783 521 016	95,4	2 484 500 337	51,2	0,4
48	MINES (Secr. Gén. + CAMI)	230 499 817 346	123 505 194 872	53,6	182 610 926 641	137 828 160 747	75,5	210 752 819 743	105 376 409 872	82 850 691 298	78,6	259 661 262 350	23,2	37,8
49	HYDROCARBURE	22 144 670 223	6 478 400 299	30,2	4 129 156 932	823 915 228	20,0	970 157 000	485 078 500	6 404 339 831	949,2	7 254 307 605	647,7	1,1
55	AFFAIRES FONCIERES	11 760 782 210	6 247 428 978	53,1	13 958 352 712	4 063 242 951	29,1	25 621 346 000	12 810 673 000	2 813 428 814	22,0	30 489 401 740	19,0	4,4
56	ENVIRONNEMENT	47 730 991 278	11 137 509 147	23,3	47 131 965 358	5 601 568 833	11,9	50 706 345 000	25 353 172 500	4 605 475 497	18,2	54 535 504 626	7,6	7,9
IV.	RECETTES DE PARTICIPATIONS	13 957 317 650	11 850 218 356	84,9	11 547 426 612	11 732 604 642	101,6	8 855 339 000	4 427 669 500	6 241 212 519	141,0	7 022 361 967	-20,7	1,0
74	PORTEFEUILLE (Secrétariat Général)	13 957 317 650	11 850 218 356	84,9	11 547 426 612	11 732 604 642	101,6	8 855 339 000	4 427 669 500	6 241 212 519	141,0	7 022 361 967	-20,7	1,0
V.	PART DES PROVINCES			0		83 591 469 662		0	0	51 026 213 666		0		
	TOTAL	747 829 084 549	373 897 515 796	50,0	789 945 827 409	380 230 661 132	48,1	565 977 985 144	282 988 992 572	254 537 038 472	89,9	686 202 764 226	21,2	100,0

TABLEAU N° 9 : RECAPITULATIF DE RECETTES EXTERIEURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2015

N°	NATURE DE RECETTES	LOI DE FINANCES 2012			LOI DE FINANCES 2013			LOI DE FINANCES 2014				PROJET DE LOI DE FINANCES 2015		
		VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	REALISATIONS FIN DECEMBRE	TAUX REAL.	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES 6 MOIS	REALISATION A FIN JUIN	TAUX REAL.	PROJET	TAUX ACCR.	STRUC T
I.	RECETTES EXTERIEURES	2 348 878 903 004	694 293 134 729	29,6	1 833 303 066 333	335 744 501 295	18,3	1 968 609 176 000	984 304 588 000	117 216 962 467	11,9	1 582 028 504 634	80,4	100,0
1.1.	RECETTES EXTERIEURES D'APPUI BUDGETAIRES	323 871 716 153	0	0,0	378 158 716 153	7 825 388 945	2,1	197 373 287 000	98 686 643 500	0	0,0	50 985 200 233	25,8	3,2
16 131	Emprunt programme	0	0		0	0		0	0	0		0		
73	Dons budgétaires	30 421 000 000	0		84 708 000 000	7 825 388 945	9,2	0	0	0		0		
	<i>Banque Mondiale</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		
	<i>Banque Africaine de Développement</i>	<i>30 421 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>84 708 000 000</i>	<i>7 825 388 945</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		
	<i>Union Européenne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		
	<i>Belgique</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		
	<i>Allègement FMI (BCC)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		
734	Ressources PPTE	293 450 716 153	0	0,0	293 450 716 153	0	0,0	197 373 287 000	98 686 643 500	0	0,0	50 985 200 233	25,8	3,2
	<i>Ressource PPTE</i>	<i>193 450 716 153</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>193 450 716 153</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>40 373 287 000</i>	<i>20 186 643 500</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>50 985 200 233</i>	<i>126,3</i>	<i>3,2</i>
	<i>Ressources Allègement IADM</i>	<i>100 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>100 000 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>157 000 000 000</i>	<i>78 500 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
1.2.	RECETTES EXTERIEURES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 025 007 186 851	694 293 134 729	34,3	1 455 144 350 180	327 919 112 350	22,5	1 771 235 889 000	885 617 944 500	117 216 962 467	13,2	1 531 043 304 401	86,4	96,8
11	Dons projets	1 621 939 076 365	536 194 458 521	33,1	866 994 805 252	327 919 112 350	37,8	1 587 193 316 000	793 596 658 000	117 216 962 467	14,8	1 521 972 889 841	95,9	96,2
1 612	Emprunts projets	403 068 110 486	158 098 676 208	39,2	588 149 544 928	0	0,0	184 042 573 000	92 021 286 500	0	0,0	9 070 414 560	4,9	0,6
	TOTAL RECETTES EXTERIEURES	2 348 878 903 004	694 293 134 729	29,6	1 833 303 066 333	335 744 501 295	18,3	1 968 609 176 000	984 304 588 000	117 216 962 467	11,9	1 582 028 504 634	80,4	100,0